

**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT**  
**FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**



**Opérations de prêts d'appui aux réformes**

**Rapport d'évaluation**

**Novembre 2008**

**DÉPARTEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIÈRES**

Langue : Français  
Original : Anglais



**AFRICAN DEVELOPMENT  
BANK GROUP**

## **PROGRAMME: PROGRAMME D'APPUI BUDGÉTAIRE À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

**PAYS : GAMBIE**

---

### **RAPPORT D'ÉVALUATION**

*Date: novembre 2008*

<b>Équipe d'évaluation</b>	<b>Chef d'équipe</b>	: Abdul-Nashiru Issahaku,	OSGE.1
	<b>Membres de l'équipe</b>	: Jamal Zayid, Senior Country Economist, ORWB	
		: Victor Wahba, Consultant,	OSGE.1
	<b>Chef de division sectoriel</b>	: Carlos Santiso,	OSGE.1
	<b>Directeur sectoriel</b>	: Gabriel Negatu,	OSGE
	<b>OIC régional</b>	: Issa Koussoube,	ORWB
<b>Pairs évaluateurs</b>	<b>Matila Mthobi,</b>	: Macroéconomiste principal,	OSGE.1
	<b>Yero Baldeh,</b>	: Socioéconomiste principal,	OSHD.1
	<b>John Baffoe</b>	: Fonctionnaire principal, Mobilisation des ressources,	ORPC
	<b>Touba Bedingar</b>	: Économiste principal, Agriculture,	OSAN.2

## **Gambie: Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (PRBS)**

### **Table des matières**

Équivalences monétaires	i
Sigles et abréviations	ii
Fiche d'information sur le programme	iii
Résumé analytique du programme	iv
Cadre logique axé sur les résultats	v
<b>I. LA PROPOSITION</b>	<b>1</b>
<b>II. CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME</b>	<b>1</b>
2.1 Stratégie globale de développement et réformes prioritaires à moyen terme	1
2.2 Évolution récente de la situation économique et sociale, perspectives et contraintes	2
2.3 Activités du Groupe de la Banque en Gambie	6
<b>III. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONCEPTION</b>	<b>7</b>
3.1 Liens avec le DSP, études analytiques sous-jacentes et évaluation du degré de préparation du pays	7
3.2 Collaboration et coordination avec les autres bailleurs de fonds	8
3.3 Avantage comparatif de la Banque	10
3.4 Résultats des opérations antérieures et en cours similaires et leçons apprises	10
3.5 Liens avec les opérations en cours de la Banque	12
<b>IV. PROGRAMME PROPOSÉ ET RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<b>13</b>
4.1 Objectifs du programme	13
4.2 Piliers, composantes et résultats attendus du programme	14
4.3 Besoins et arrangements en matière de financement	22
4.4 Bénéficiaires du programme	23
4.5 Effets sur le genre	23
4.6 Effets environnementaux	23
<b>V. MISE EN OEUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION</b>	<b>24</b>
5.1 Arrangements en matière de mise en œuvre	24
5.2 Suivi et évaluation	24
<b>VI. INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES</b>	<b>25</b>
6.1 Instruments juridiques	25
6.2 Conditions liées à l'intervention de la Banque	25
6.3 Conformité avec les politiques de la Banque	26
<b>VII. GESTION DES RISQUES</b>	<b>26</b>
7.1 Capacités en matière de mise en œuvre	26
7.2 Durabilité et stabilité macroéconomique	27
<b>VII. RECOMMANDATION</b>	<b>27</b>

## **Tableaux**

### **Appendices**

Appendice 1	: Carte de la Gambie	1
Appendice 2	: Déclaration de politique de développement	5
Appendice 3	: Projet de protocole d'accord	5
Appendice 4	: Communiqué de presse et déclaration d'une mission du FMI en Gambie	3

### **Annexes techniques**

Annexe 1	: Principaux indicateurs macroéconomiques dans l'hypothèse de base	1
Annexe 2	: Indicateurs socioéconomiques comparatifs	1
Annexe 3	: Indicateurs sélectionnés de <i>La Pratique des affaires</i> (2008)	1
Annexe 4	: Indicateurs de gouvernance (1996-2006)	1
Annexe 5	: Présentation succincte de l'évaluation par la BAD des politiques et des institutions du pays (EPIP), 2006-2007	4
Annexe 6	: Matrice conjointe de l'appui budgétaire général au Gouvernement de la Gambie	8
Annexe 7	: Présentation succincte des réformes à l'intention des partenaires participant à l'appui budgétaire	2
Annexe 8	: Opérations en cours du Groupe de la Banque	1
Annexe 9	: Dépenses publiques contribuant à la réduction de la pauvreté	1
Annexe 10	: Besoins et arrangements en matière de financement pour l'exercice 2009	1

## **ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES**

**Au 31 octobre 2008**

<b>1 UC</b>	<b>=</b>	<b>32,00 dalasis gambiens (GMD)</b>
<b>1 UC</b>	<b>=</b>	<b>1,49 USD</b>
<b>1 UC</b>	<b>=</b>	<b>1,09 euro</b>

## **EXERCICE FINANCIER**

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**

**SIGLES ET ABRÉVIATIONS**  
**LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES**

APD	Aide publique au développement
APPR	Revue annuelle de la performance du portefeuille
APR	Rapport d'activités annuel
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CBG	<i>Central Bank of Gambia</i>
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CPMAC	Direction centrale de la gestion des projets et de la coordination de l'aide
CPPR	Revue de la performance du portefeuille pays
DEMP	Direction de la gestion et de la planification économiques
DFID	<i>Department for International Development (Royaume-Uni)</i>
DOSFEA	Département d'État aux Finances et aux Affaires économiques
DSP	Document de stratégie-pays
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DST	Droit de triage spécial
EES	Étude économique et sectorielle
EPIP	Évaluation des politiques et des institutions du pays
FAD	Fonds africain de développement
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GAMTEL	<i>Gambia Telecommunication Corporation</i>
GBOS	Bureau de la statistique de Gambie
GDA	Agence de désinvestissement de Gambie
GMD	Dalasi (monnaie gambienne)
GRA	Autorité des recettes de la Gambie
IDA	Association internationale de développement
IDH	Indice de développement humain
IFMIS	Système intégré d'information relatif à la gestion financière
IPC	Indice des prix à la consommation
NAO	Bureau national de l'audit
OBC	Organisation à base communautaire
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PABG	Programme d'appui budgétaire général
PABRP	Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTÉ	Pays pauvre très endetté
OSC	Organisation de la société civile
RCAA	Réponse à la crise alimentaire en Afrique
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
SMP	Programme suivi par le FMI
SPACO	Bureau de coordination de la stratégie de réduction de la pauvreté
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SWAP	Programme sectoriel global
UE	Union européenne
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
ZMOA	Zone monétaire ouest africaine

**FICHE D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME  
GAMBIE: PROGRAMME D'APPUI BUDGÉTAIRE À LA RÉDUCTION DE LA  
PAUVRETÉ**

**Bénéficiaire du don**

Bénéficiaire des dons FAD et BAD : Gouvernement de la République de Gambie  
 Organe d'exécution : Département d'État aux Finances et aux Affaires  
 économiques (DOSFEA)

**Plan de financement (2008-2011)**

Source	Montant (millions d'UC)	Instrument
FAD	4,0	Don FAD de 3,0 millions d'UC au titre de l'AFP Don BAD de 1,0 million d'UC au titre de la FRPC
Banque mondiale (IDA)	4,5	Prêt IDA
Union européenne	10,7	Don

**Financement FAD** : Don

**Calendrier:**

<b>Programme du Groupe de la Banque</b>	
Identification	Mars 2008
Approbation de la note de conception	Septembre 2008
Évaluation	Octobre 2008
Approbation par le Conseil	Janvier 2009
Entrée en vigueur	Fin mars 2009
Décaissement	Fin mars 2009
Achèvement	Décembre 2010
<b>Programme de la Banque mondiale</b>	
Préparation	Octobre 2008
Présentation au Conseil	Janvier 2009
Entrée en vigueur	Janvier 2009
Décaissement	Janvier 2009
Achèvement	Décembre 2010
<b>Union européenne</b>	
Préparation	Deuxième trimestre de 2009
Présentation au Conseil	Quatrième trimestre de 2009
Entrée en vigueur	Premier trimestre de 2010
Décaissement	Deuxième trimestre de 2010
Achèvement	2013

**Programme BAD d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (PRBS)**

**Résumé analytique**

Programme	Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (PABRP) en Gambie
Bénéficiaires	Populations de Gambie, en particulier les pauvres
Organe de mise en œuvre	Département d'État aux Finances et aux Affaires économiques
Montant des dons	4,0 millions d'UC au total, soit un don de 3,0 millions d'UC à partir des ressources du FAD-XI et 1,0 million d'UC à partir des ressources du compte d'excédents de la BAD pour la <i>Réponse à la crise alimentaire en Afrique</i> .
Période du programme	2008-2010
Nombre de tranches	Deux tranches: une tranche de 1,0 million d'UC pour faire face à l'augmentation du coût des importations alimentaires, et une deuxième tranche de 3,0 millions d'UC en appui à la réforme de la gestion financière et de la fonction publique.
Description du programme	Le PABRP de la BAD constitue une composante discrète du <i>Programme d'appui budgétaire générale (PABG)</i> à la Gambie, qui a été conçu conjointement avec la Banque mondiale et l'Union européenne. Son objectif primordial est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par des réformes politiques et institutionnelles. Le programme proposé est conforme aux objectifs du <i>document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)</i> établi par la Gambie pour la période 2007-2011, et notamment au premier pilier de ce DSRP qui porte sur le <i>renforcement de la gestion économique et des prestations de la fonction publique</i> . Le programme vise principalement les trois objectifs suivants : i) promouvoir l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques par une planification budgétaire efficace, la conduite d'audits et le renforcement de la mobilisation de ressources; ii) améliorer les prestations publiques par la réforme de la fonction publique ; et iii) fournir un appui budgétaire pour faire face aux effets de la crise alimentaire mondiale sur le budget et la balance des paiements, qui se traduisent par la hausse des prix des denrées alimentaires importées et des produits pétroliers.
Avantages du programme	Les réformes devraient contribuer à consolider l'amélioration récente des fondamentaux macroéconomiques par l'ajustement des politiques régissant des domaines sélectionnés, y compris la mobilisation des ressources internes, la gestion du budget et la réforme de la fonction publique. Ces réformes devraient contribuer à promouvoir durablement la croissance économique et la réduction de la pauvreté.
Risques	i) Faibles capacités à mettre en œuvre les réformes proposées. Un facteur d'atténuation a trait à la priorité accordée par l'opération à la mise en œuvre en cours d'un nombre restreint de mesures de réforme, en tant que conditions préalables à remplir pour le décaissement. L'opération est également conçue de manière à garantir la conformité avec les règles et règlements financiers, et les exigences des partenaires fournissant l'appui budgétaire ont été harmonisées, conformément à la Déclaration de Paris. ii) Perturbation de la stabilité macroéconomique actuelle, sous l'effet de chocs externes tels que les intempéries, la persistance de la crise alimentaire et de la récession mondiale actuelles, et le recours à l'emprunt intérieur et extérieur par le Gouvernement. Un facteur d'atténuation a trait à la politique gouvernementale déclarée de limitation de l'emprunt extérieur à l'emprunt à des conditions libérales, et à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale pour l'emprunt extérieur. S'agissant de l'atténuation du risque d'augmentation du coût de la dette intérieure, le Gouvernement entend réduire l'emprunt intérieur et utiliser une partie des ressources PPTTE pour réduire le stock de la dette intérieure. iii) Défaillance du Gouvernement à mettre en œuvre et à maintenir les mesures inscrites dans la <i>Feuille de route pour la réforme de la culture de l'arachide</i> , qui constituent un important aspect du programme de la Banque mondiale.



**GAMBIE**  
**Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté**  
**Cadre logique axé sur les résultats attendus**

Hierarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée	Indicateurs de performance	Cibles indicatives et calendrier	Hypothèses/risques
<b>Pilier I: Renforcement de la gestion économique et des prestations de la fonction publique</b>					
But	Impact	Bénéficiaires	Indicateurs d'impact	Progrès attendus à long terme	Hypothèse envisagée
Contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'administration des recettes.	Croissance macroéconomique durable conduisant à une amélioration du niveau de vie, en termes d'éducation, de santé et d'autres services sociaux.	Les Gambiens en général et les pauvres en particulier.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. taux de croissance du PIB par habitant</li> <li>2. Amélioration de l'indice de développement humain (IDH)</li> <li>3. Amélioration de la note obtenue au titre de l'évaluation des politiques et institutions du pays (EPIP)</li> </ol> <p><i>Source: Publications internationales, régionales et nationales, et publications de la BAD.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 taux de croissance du PIB de 6 % à 7 %.</li> <li>2.1 Réduction du taux de pauvreté qui sera ramené d'environ 58 % (2008) à 55 % en 2010, puis à 30 % en 2015.</li> <li>2.2 Augmentation du taux de scolarisation brut dans le primaire pour passer à plus de 77 % <b>dans l'ensemble</b> et à plus de 80 % pour les <b>filles</b>, niveau atteint en 2007.</li> <li>2.3 Augmentation du taux de scolarisation brut dans le secondaire pour passer à plus de 45,1 % <b>dans l'ensemble</b> et à plus de 42,3 % pour les <b>filles</b>, niveaux atteints en 2007 dans tous les deux cas.</li> <li>2.4 Réduction du taux de mortalité infantile en deçà du niveau de 2007 de 108/1000.</li> <li>2.5 Réduction du taux de mortalité maternelle en deçà du niveau de 2005 de 690/100 000.</li> <li>2. Amélioration de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable pour la porter d'ici 2010 au-delà du niveau de 86 % atteint en 2006.</li> <li>3. Amélioration de la note globale obtenue au titre de l'EPIP de 2008 et de celle de 2009 au-delà de la moyenne générale de <math>\geq 3,37</math> obtenue en 2007.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du processus de réforme dans les domaines économiques et de la gouvernance, et renforcement de la réforme de la fonction publique.</li> <li>- Appui durable de la communauté des bailleurs de fonds.</li> </ul>

Objet du programme	Résultats	Bénéficiaires	Indicateurs de résultats	Progrès à moyen terme	Hypothèse envisagée
<p>1. Promouvoir l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques par une planification budgétaire efficace, la conduite d'audits et le renforcement de la mobilisation des ressources</p>	<p>1. Situation financière viable conduisant à un moindre recours à l'emprunt intérieur et extérieur, et amélioration du processus de budgétisation, avec un accent particulier sur les dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté.</p>	<p>Les bénéficiaires institutionnels seront notamment le DOSFEA, la GRA, etc.</p> <p>Les Gambiens en général et les pauvres en particulier.</p> <p>Les Gambiens en général, et les groupes pauvres et vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les populations rurales.</p>	<p>1. Efficacité accrue du budget en tant qu'outil d'allocation des ressources publiques</p> <p>2. Réduction des retards dans la conduite de l'audit des comptes, et soumission à temps des rapports d'audit.</p> <p>3. Augmentation de la part des recettes fiscales dans le PIB.</p> <p>4. Augmentation des allocations budgétaires destinées à couvrir les dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté</p>	<p>1.1 Les indicateurs PEFA en 2009 devraient refléter les améliorations suivantes par rapport à leurs niveaux de 2003: i) amélioration de la note attribuée aux lois budgétaires ; aux politiques comptables et à la classification des codes pour passer d'une moyenne de «C» à «C+»; ii) amélioration de la note attribuée pour la complétude du budget pour passer de « D » à « B » ; iii) amélioration de la note attribuée au contrôle externe et à la vérification externe des comptes publics pour passer d'une moyenne de «D» à «D+».</p> <p>2. Réduction des retards concernant la soumission des rapports d'audit à l'Assemblée nationale pour les éliminer totalement en 2010, contre un retard de trois ans en 2008.</p> <p><b>3. <u>Mesure à mettre en œuvre:</u> Les recettes fiscales recouvrées en 2009 et 2010 devraient représenter pas moins de 18,7 % du PIB nominal pour ces années.</b></p> <p><b>4.1</b> Les dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté devraient représenter 46,4 % de toutes les dépenses publiques en 2007. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation, à la santé et à l'agriculture représentaient 14,1 %, 8</p>	<p><i>Risque</i> – capacités insuffisantes pour mettre en œuvre les réformes, en particulier pour ce qui est de l'IFMIS</p> <p><i>Atténuation</i> – Le programme prévoit la fourniture d'un appui pour mettre en œuvre la stratégie de réforme de la fonction publique, et requiert qu'une part d'au moins 20 % des allocations budgétaires de 2009 soit consacrée à la formation locale.</p>

				<p>% et 2,9 %, respectivement.</p> <p><b>Préalable:</b> La part des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté dans le budget de 2009 devrait représenter pas moins de 46,4 % des dépenses publiques en monnaie locale.</p> <p><b>Mesure à mettre en oeuvre:</b> Les parts relatives des allocations budgétaires destinées à l'éducation, à la santé et à l'agriculture ne devraient pas être inférieures à moins de 14,1 % ; 8 % et 2,9 %, respectivement.</p>	
2. Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la fonction publique	2.1 Amélioration de la gestion de la fonction publique conduisant à une amélioration de la prestation de services sociaux.	Les fonctionnaires et les personnes à leur charge.	<p>2.1 La part de la formation locale dans le budget 2009 ne devrait pas être inférieure à 20 % du budget de la formation.</p> <p>2.2 Augmentation des salaires, traitements, avantages connexes et indemnités des fonctionnaires au titre de l'augmentation de la masse salariale</p>	<p>2.1 <b>Préalable:</b> Une part de 20 % du budget alloué à la formation en 2009 doit être réservée à la formation locale.</p> <p>2.2 Augmentation de la masse salariale de 20 % pour les fonctionnaires en 2009.</p>	<p>2.1 Retards dans la mise en œuvre de la stratégie envisagée de réforme de la fonction publique, conduisant à d'autres départs au sein de la fonction publique.</p> <p><i>Atténuation:</i> Le Gouvernement fait preuve d'une forte volonté politique à mettre en œuvre la réforme et a augmenté de 20 % les salaires et traitements des fonctionnaires en 2008.</p>
3 Fournir un appui budgétaire pour faire face aux effets de la hausse des importations de denrées alimentaires et de produits pétroliers.	3.1 Maintien de la discipline budgétaire et recours limité au financement des déficits.	Les Gambiens en général et les segments pauvres de la population, en particulier.	3.1 Maîtrise du déficit budgétaire.	Le déficit global de 2009 doit être maintenu dans les limites prévues de 4 % du PIB nominal.	<p>3.1 Poursuite de la détérioration de la situation financière, du fait de la hausse continue des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, obligeant le Gouvernement à recourir aux subventions.</p> <p>3.2 Baisse de l'aide extérieure, sous l'effet de la crise financière et de la récession mondiales.</p>

Intrants et activités	Produits	Bénéficiaires	Indicateurs de produits	Progrès à court terme	Hypothèse envisagée
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en oeuvre le Plan stratégique de l'Autorité des recettes de la Gambie.</li> <li>2. Soumettre à l'Assemblée nationale le budget de 2008 qui doit être aligné sur les priorités du DSRP.</li> <li>3. Soumettre à l'Assemblée nationale les comptes audités des exercices 2005 à 2006.</li> <li>4. Analyser et préparer les options pour la création des fonctions de contrôle et d'audit internes.</li> <li>5. Concevoir et commencer à mettre en œuvre une nouvelle politique de formation mettant l'accent sur la formation locale, et augmenter les salaires, dans le cadre de la stratégie de réforme de la fonction publique</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration de l'allocation des ressources, de la gestion financière et des prestations de la fonction publique.</li> <li>2. Amélioration de la planification budgétaire</li> <li>3. renforcement de l'audit externe</li> <li>4. Renforcement de l'audit interne</li> <li>5. Renforcement de la réforme de la fonction publique.</li> </ol>	<p>Secteur privé/Gambiens</p> <p>Fonctionnaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recettes intérieures (à l'exclusion des recettes non fiscales), en tant que pourcentage du PIB.</li> <li>2. Allocations budgétaires au titre du DSRP, en tant que pourcentage du montant total des dépenses publiques locales (à l'exclusion des paiements d'intérêts), destinées à l'éducation, à la santé et à l'agriculture.</li> <li>3. Nombre d'années de retard dans la soumission des comptes audités à l'Assemblée nationale.</li> <li>5.1 Part du budget gouvernemental de la formation consacrée à la formation locale.</li> <li>5.2 Augmentation globale nominale des salaires et traitements des fonctionnaires</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les recettes fiscales de 2009 devraient représenter pas moins de 18,7 % du PIB pour cette année.</li> <li>2. Les dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté en 2009 devraient représenter <math>\geq 46,4</math> %, contre <math>\geq 14,1</math> % pour l'éducation; <math>\geq 8</math> % pour la santé ; et <math>\geq 2,9</math> % pour l'agriculture</li> <li>3. Réduction des années de retard dans la soumission des rapports d'audit à trois en 2008, puis à deux en 2009, et élimination complète des retards en 2010.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'Autorité des recettes de la Gambie met en œuvre son Plan stratégique institutionnel.</li> <li>2. Les crises alimentaire et financière mondiales actuelles ont des effets négatifs sur le commerce.</li> <li>3. La position actuelle de la Gambie, en tant que plaque tournante pour les pays voisins dans le domaine du commerce, continue de s'effriter.</li> </ol>

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA  
BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LA PROPOSITION RELATIVE À L'OCTROI À LA GAMBIE DE DONN FAD ET  
BAD POUR FINANCER LE PROGRAMME D'APPUI BUDGÉTAIRE À LA  
RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

## **I. LA PROPOSITION**

La Direction soumet le rapport et la recommandation ci-après sur le programme d'appui budgétaire à la *stratégie de réduction de la pauvreté* (DSRP) de la Gambie pour la période 2007-2011. Le *Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté* (PABRP) proposé porte sur un don FAD de 3,0 millions d'UC à partir de l'allocation revenant à la Gambie au titre du FAD-XI et un don de 1,0 million d'UC à partir des ressources allouées par la BAD à la *Réponse à la crise alimentaire en Afrique* (RCAA)<sup>1</sup>. Les montants envisagés devraient être décaissés au début de 2009. Le don FAD vise à appuyer le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) établi par la Gambie et est aligné sur les deux piliers suivants de la Stratégie d'aide conjointe (SAC) de la BAD et de la Banque mondiale à la Gambie : i) Renforcement de la gestion économique et des prestations de la fonction publique ; et ii) Renforcement des capacités productives et accélération de la croissance et de la compétitivité. La proposition est également conforme aux *Orientations stratégiques pour la gouvernance* de la Banque pour la période 2008-2012. Le don BAD de 1,0 million d'UC proviendra des ressources du compte des excédents de la Banque, affectées à l'atténuation des effets financiers de la hausse des importations alimentaires sur le budget.

## **II. CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME**

### **2.1 Stratégie globale de développement du pays et réformes prioritaires à moyen terme**

2.1.1 Le deuxième *document de stratégie pour la réduction de la pauvreté* (DSRP II) de la Gambie, qui est en cours et qui couvre la période quinquennale 2007-2011, a été approuvé par le Gouvernement en novembre 2006 et a ensuite été entériné par la communauté internationale lors de la table ronde tenue à Londres en février 2008. Le DSRP II s'appuie sur le DSRP I (2003-2005), et ses objectifs et buts sont alignés sur les *objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD). Le DSRP II est fondé sur les objectifs politiques à long terme définis dans le plan prospectif de développement du pays, connu sous le nom de *Vision 2020*. Les cinq piliers du DSRP II sont les suivants : i) Création d'un environnement favorable à la promotion de la croissance et à la réduction de la pauvreté ; ii) Renforcement des capacités et du rendement des secteurs productifs tels que l'agriculture, la pêche, l'industrie, le commerce, le tourisme et l'infrastructure, avec un accent particulier sur les capacités productives des pauvres et des groupes vulnérables ; iii) Amélioration de la couverture des services sociaux de base et des besoins des pauvres et des groupes vulnérables dans le domaine de la protection sociale ; iv) Renforcement des systèmes de gouvernance ainsi que des capacités des communautés locales et des organisations de la société civile (OSC) pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la

---

<sup>1</sup> ADB/BD/WP/2008/113 – ADF/BD/WP/2008/64, en date du 15 juillet 2008.

croissance économique et la réduction de la pauvreté ; et v) Intégration des questions transversales (genre, jeunesse, démographie, VIH/sida, nutrition et environnement) dans le processus de développement.

2.1.2 S'agissant des réformes, les principaux objectifs du programme d'appui budgétaire proposé sont les suivants: i) promouvoir l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques par une planification budgétaire efficace, la conduite d'audits et le renforcement de la mobilisation des ressources ; ii) renforcer les capacités du secteur public par la réforme de la fonction publique ; et iii) Fournir un appui budgétaire pour faire face aux effets de la hausse des importations de denrées alimentaires et de produits pétroliers. Le renforcement de la gestion des finances publiques permettra d'accroître l'efficacité, l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans les investissements publics et, partant, d'en améliorer l'impact. La réforme de la fonction publique devrait contribuer à renforcer les capacités du Gouvernement dans les prestations de la fonction publique. Une stratégie de réforme de la fonction publique est en cours de préparation, et le programme est aligné sur cette stratégie. Les résultats attendus de l'appui budgétaire proposé sont les suivants : i) le maintien de la viabilité macroéconomique par l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et la réduction des risques financiers associés à l'augmentation des dépenses publiques au titre des subventions destinées à la couverture des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, de la hausse des salaires et traitements des fonctionnaires, et de l'augmentation du coût de l'emprunt pour financer toute détérioration potentielle de la situation financière ; ii) la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la prestation de services dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture ; iii) l'accroissement de la transparence et de la responsabilité budgétaires et financières globales par l'élimination des retards dans l'audit des comptes publics, et la clôture et l'audit des comptes en temps plus opportun ; et iv) l'amélioration de la prestation de services sociaux par l'augmentation des allocations budgétaires affectées à la formation locale.

## **2.2 Évolution récente de la situation économique et sociale, perspectives et contraintes**

2.2.1 Performance macroéconomique récente: Le programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI dans le pays a déraillé en décembre 2002, et la Gambie n'a donc pas été en mesure d'atteindre le point d'achèvement PPTE. En 2004, le Gouvernement a engagé de nouveau le FMI au titre d'un programme suivi par le FMI (SMP) pour la période 2005-2006. À la faveur du rétablissement de la stabilité macroéconomique dans le pays, le Gouvernement a signé en février 2007 un accord relatif à un nouveau programme appuyé par la FRPC, à hauteur de 21,9 millions d'USD. Le programme vise à consolider la stabilité macroéconomique et à promouvoir les conditions nécessaires pour maintenir une forte croissance économique et une forte réduction de la pauvreté. Trois revues ont été achevées avec succès en août 2007, décembre 2007 et août 2008. La troisième revue a conclu que la performance globale était satisfaisante et a pris note des progrès accomplis dans la gestion des finances publiques, en particulier pour ce qui est de l'exécution du budget et de l'amélioration de la gouvernance de la Banque centrale (appendice 4). L'amélioration de la situation macroéconomique a permis au Gouvernement d'atteindre le point d'achèvement PPTE en décembre 2007. Les créanciers du Club de Paris ont également décidé, en janvier 2008, d'accorder un allègement de dette à la Gambie.

2.2.2 En termes réels, la croissance économique a été de 6,2 % en moyenne entre 2004 et 2006, et elle devrait s'établir à 6,3 % en 2007, selon les estimations. L'inflation (IPC annuel moyen) a considérablement baissé, tombant de 14,3 % en 2004 à 2,1 % en 2006, mais l'on estime qu'elle devrait augmenter de nouveau pour atteindre 5,4 % et 6 % en 2007 et 2008, respectivement. Le solde budgétaire global (y compris les dons) s'est amélioré, passant d'un déficit de 7,8 % du PIB en 2006 à un excédent de 0,5 % en 2007. L'amélioration de la situation financière en 2007 s'explique principalement par le renforcement de la mobilisation des ressources, les ressources internes représentant 22,9 % du PIB en 2007, contre 22,7 % du PIB pour les dépenses totales et le montant net des prêts au cours de la même année. Le contrôle strict du crédit aussi bien au secteur public qu'au secteur privé a abouti à un recul de la croissance de la masse monétaire qui est tombée de 26,2 % en 2006 à 6,7 % en 2007. Le déficit du compte courant (y compris les transferts officiels) s'est accentué, passant de 11,5 % du PIB en 2006 à 12,5 % en 2007. À la suite de l'atteinte du point d'achèvement PPTE en décembre 2007, le stock de la dette extérieure, en tant que pourcentage du PIB, a été ramené de 133,6 % en 2006 à environ 50 %. Les réserves officielles brutes en 2007 représentaient l'équivalent de 5,5 mois d'importations.

2.2.3 Perspectives macroéconomiques: Les perspectives macroéconomiques (2008-2010), présentées à l'annexe 1, sont caractérisées par une croissance constante, un régime fiscal stable et une inflation relativement faible. La croissance économique, en termes réels, devrait s'établir à une moyenne de 5,8 % au cours de la période 2008-2010. Les chiffres de la croissance ont été récemment ajustés par le FMI, au regard de la faible performance du sous-secteur de l'arachide et des effets de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers. Les projections établies par le FMI montrent que la croissance réelle pourrait reculer d'un point, tandis que l'inflation annuelle pourrait augmenter de 1 %. La croissance devrait avoir pour moteur l'investissement direct étranger (IDE) dont la contribution était de 10 % en 2007 dans les secteurs du tourisme, de la construction et des télécommunications. Le déficit budgétaire annuel global (y compris les dons) devrait s'établir à une moyenne de 3,5 % du PIB entre 2008 et 2010. Les projections concernant les ressources intérieures devraient représenter 21,1 % du PIB, tandis que les dépenses publiques totales devraient passer de 22,7 % du PIB en 2007 à 26,2 % du PIB en 2008. Cette augmentation serait principalement due à l'accroissement des investissements publics, à la faveur de l'allègement de dette consenti au titre des initiatives PPTE et IADM, et à la hausse des salaires des fonctionnaires, dont la part relative dans le PIB passerait de 4,5 % en 2007 à 5,1 % en 2008, puis à 6 % en 2009. Les paiements au titre des intérêts pour la dette publique intérieure devraient continuer de diminuer, dans la mesure où le stock de cette dette devrait être ramené de 28,4 % du PIB en 2007 à 15,8 % à la fin de 2010. L'inflation devrait s'établir à 4 % - 5 %.

2.2.4 Indicateurs de pauvreté et de qualité de vie: Le taux de pauvreté au sein de la population a baissé, tombant de 64 % en 1990 à environ 58 % en 2003. Le revenu par habitant était de 310 USD en 2006, soit moins d'un tiers de la moyenne continentale. Au classement effectué sur la base de l'indice de développement humain (IDH), tel qu'indiqué dans le «Rapport 2007-2008 des Nations Unies sur le développement des ressources humaines», la Gambie occupait le 155<sup>ème</sup> rang sur 177 pays. Le profil de pauvreté dans le pays fait ressortir de grandes variations du taux de pauvreté sur le plan géographique et une grande proportion de femmes pauvres. L'enquête

nationale intégrée sur le budget des ménages (NIHBS)<sup>1</sup> a montré que le taux de pauvreté des ménages ayant pour chef une femme est de 60,5 %, contre 40,7 % pour les ménages ayant pour chef un homme. Le «Rapport sur l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD», qui couvre la période 2007-2011, montre que la Gambie est susceptible d'atteindre la cible de la scolarisation dans le primaire et qu'en accroissant les investissements, ce pays peut atteindre aussi bien la cible pour la «mortalité infantile» que la cible pour la «mortalité des enfants de moins de cinq ans». Le rapport tire toutefois la conclusion qu'il est peu probable que la Gambie atteigne les cibles des OMD concernant la pauvreté (30 %), la malnutrition (13,1 %), la mortalité maternelle (150 pour 100 000 naissances vivantes) et l'accès à l'eau (annexe 2).

2.2.5 La récente hausse des prix des denrées alimentaires a accentué la détérioration des indicateurs de pauvreté dont le niveau était déjà faible, en particulier pour les ménages qui consacrent 60 % de leur revenu à l'achat de nourriture. Le prix d'un sac de riz de 50 kilogrammes a augmenté de 63 %, passant de 600 GMD en avril 2008 à 975 GMD en septembre de la même année. Il y aura de graves implications pour bon nombre de Gambiens, dans la mesure où le salaire journalier minimum est d'environ 27,5 GMD, soit un revenu mensuel d'environ 605 GMD. Le prix actuel du sac de riz est donc bien plus élevé que le revenu du citoyen lambda à faible revenu, alors qu'on sait que chaque famille consomme en moyenne plus de deux sacs de riz par mois<sup>2</sup>.

### **Réformes politiques et institutionnelles récentes et en cours**

2.2.6 Gestion des finances publiques: Ces dernières années, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes approfondies dans le domaine macroéconomique, structurel et de la gouvernance. Bien qu'il n'ait pas mis en place un programme de refonte complète de la gestion des finances publiques, le Gouvernement entreprend depuis 2001 d'importantes réformes dans ce domaine. La *Loi de 2004 sur la gestion et la responsabilité budgétaires* a actualisé le cadre juridique pour qu'il réponde aux normes internationales, en basant la nomenclature budgétaire sur les Normes des statistiques financières gouvernementales (GFS). La réforme budgétaire a intégré le budget de fonctionnement et le budget d'investissement et a assigné des codes, facilitant ainsi l'identification des dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté. La réforme budgétaire a été complétée par la mise en place d'un *système intégré d'information relatif à la gestion financière* (IFMIS), qui est devenu opérationnel en 2007. Ce système permet de traiter tous les paiements et tous les salaires, et comporte des mécanismes de contrôle des engagements qui favorisent la discipline budgétaire. L'Autorité des recettes de la Gambie (GRA) a été créée en 2004 et est un organisme semi-autonome.

2.2.7 Une autre amélioration majeure contribuant au renforcement de la transparence et de la responsabilité financières concerne la réduction des retards dans l'audit des comptes publics. Les comptes audités pour la période de 1992 à 1999 ont été examinés et adoptés par l'Assemblée nationale (AN) en décembre 2006. Les audits des comptes de la période 2000-2004 sont achevés et les comptes audités devraient être soumis à l'Assemblée nationale au plus tard en mars 2009.

<sup>1</sup> *Government of the Gambia: National Statistical Bureau: The 2003 National Integrated Household Budget Survey (NIHBS), March 2007.*

<sup>2</sup> *ActionAid The Gambia, August 2008 "The Gambia Food Crisis Response Program" (2008-2012).*



La Loi gambienne de 2001 sur les marchés publics a été adoptée pour fournir un cadre établissant un système ouvert, non discriminatoire et transparent dans ce domaine. L'Autorité de passation de marchés de Gambie (GPPA), qui a été créée en 2002, a remplacé la Commission centrale des marchés.

2.2.8 La qualité de la responsabilité administrative est sérieusement entravée depuis de nombreuses années par une fonction publique squelettique, avec un dosage peu satisfaisant des compétences, tant au niveau des cadres supérieurs qu'à celui des cadres intermédiaires. Cette situation a été aggravée encore par les ingérences de l'exécutif, ce qui a entraîné le départ de nombreux hauts cadres. Le Gouvernement a récemment approuvé une stratégie de réforme de la fonction publique qui est basée sur les constatations et les conclusions du profil de gouvernance pays établi par la BAD<sup>1</sup> et d'une étude analytique conjointe BAD/Banque mondiale/DFID (voir paragraphes 4.2.22 et 4.2.23). La mise en œuvre de la stratégie de réforme de la fonction publique est en cours et sera appuyée par la présente opération. Dans le domaine de la **gouvernance** (annexe 4), l'Institut de la Banque mondiale a signalé que la qualité de la gouvernance au cours de la période 1996-2006 s'est améliorée au regard des critères suivants : écoute et obligation de rendre compte, stabilité politique et qualité du cadre réglementaire. Toutefois, les trois autres critères de gouvernance se sont détériorés : efficacité de la gouvernance, état de droit et lutte contre la corruption. La qualité de la *responsabilité administrative* est entravée par une fonction publique squelettique, avec un dosage peu satisfaisant des compétences, tant au niveau des cadres supérieurs qu'à celui des cadres intermédiaires. La qualité de la fonction publique est encore remise en cause par les ingérences de l'exécutif, ce qui a entraîné le départ de nombreux hauts cadres.

2.2.9 La dernière évaluation de la responsabilité financière du pays (CFAA) a été entreprise en 2003. La Banque mondiale, avec le concours de la BAD et d'autres institutions, entreprend actuellement une CFAA qui devrait s'achever au début de 2009. Les conclusions préliminaires du rapport confirment qu'il y a eu des améliorations générales dans le processus de préparation du budget et dans la complétude de la couverture budgétaire, tout comme dans le contrôle et l'audit externes des comptes publics. La dernière *évaluation des politiques et des institutions du pays* (EPIP), conduite par la Banque pour 2007, a fait ressortir une amélioration de la note globale qui est passée de 3,29 en 2006 à 3,37 (annexe 5). Par rapport à 2004, la note attribuée au titre de l'EPIP de 2007 s'est améliorée pour les groupes A, B et C, passant du quatrième quintile au deuxième quintile<sup>2</sup>.

2.2.10 En dépit de ces améliorations, il reste encore des questions en suspens que le Gouvernement entend aborder à moyen terme (annexe 6). Au nombre de ces questions, l'on pourrait citer l'absence d'une unité de contrôle interne des opérations à la Direction du trésor et l'absence d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Une autre question a trait à l'absence d'un organisme chargé expressément de jouer le rôle de coordination de l'aide des bailleurs de fonds. Dans la recherche d'une solution à cette dernière question, le Gouvernement a créé en

<sup>1</sup> ADB/BD/IF/2008/32 - ADF/BD/IF/2008/26, en date du 4 mars 2008.

<sup>2</sup> Groupe A: Gestion économique; groupe B: Politiques structurelles; groupe C: Politiques d'inclusion sociale/équité; et groupe D: Gestion et inclusion du secteur public. L'EPIP évalue également deux autres critères : Facteurs de gouvernance et Notation de la performance du pays.

2007 une unité de coordination de l'aide au sein du DOSFEA. Toutefois, cette unité n'est pas encore pleinement opérationnelle, en raison de son effectif insuffisant. Un autre problème majeur est le manque de données exactes sur les projets financés par des partenaires de l'extérieur. Le rapport analytique sur la passation de marchés dans le pays (CPIP), qui a été achevé en 2005, a recommandé que la GPPA ne soit pas chargée à la fois des fonctions règlementaires et des fonctions opérationnelles, et que les procédures et la documentation soient harmonisées et simplifiées. Le Gouvernement se propose de réviser la loi sur la passation de marchés et d'élaborer un plan d'action au cours de 2009.

## 2.3 Activités du Groupe de la Banque en Gambie

2.3.1 À la fin du mois de juin 2008, le Groupe de la Banque avait déjà approuvé en faveur de la Gambie 54 opérations représentant des engagements d'un montant total de 205,8 millions d'UC, net d'annulations. La répartition sectorielle de ces engagements est la suivante : transport : 25 % ; agriculture : 21,7 % ; social : 24,6 % ; services publics : 12,1 % ; multisecteur : 8,8 % ; environnement : 5,8 % ; et industrie : 2 %. Le portefeuille en cours est constitué de dix projets représentant des engagements d'un montant total net de 47,5 millions d'UC. Cinq des projets en cours d'exécution ciblent le secteur de l'agriculture et représentent 32 % de tous les engagements du portefeuille en cours. Il y a un projet multisectoriel d'appui institutionnel qui représente 2 % des engagements. Compte non tenu des projets multinationaux, l'âge moyen des projets du portefeuille en cours en général est de 4,8 ans. L'âge moyen des projets ciblant le secteur de l'agriculture est de 4,6 ans, contre 6,1 ans pour les projets du secteur social. Le taux de décaissement global du portefeuille en cours est de 60,3 % des engagements nets au titre du portefeuille en cours.

2.3.2 La BAD et la Banque mondiale ont élaboré une stratégie d'aide conjointe (SAC) à la Gambie pour la période 2008-2011. Cette initiative conjointe représente la première étape de l'harmonisation de l'aide des bailleurs de fonds, conformément à la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*. Par le biais de cette initiative conjointe, les deux institutions ont aligné leurs programmes en faveur du développement et ont arrêté à cet égard une stratégie d'intervention conjointe. La stratégie conjointe est axée sur la fourniture de l'appui budgétaire, l'intervention complémentaire dans les projets visant à promouvoir la croissance économique et la compétitivité, et dans la conduite d'études analytiques sur les finances publiques, la réforme de la fonction publique et la gouvernance. La stratégie d'aide conjointe<sup>1</sup> repose sur les deux piliers suivants: i) Création d'un environnement politique favorable ; et ii) Accroissement du rendement et renforcement des capacités des secteurs productifs. Compte tenu des ressources limitées disponibles au cours de la période considérée (8,08 millions d'UC), la BAD limitera son intervention à trois opérations : i) le *Programme d'appui budgétaire direct* (3,0 millions d'UC) ; ii) le *Projet de développement de l'élevage et de l'horticulture* (4,2 millions d'UC) ; et iii) le *Programme de production d'électricité de l'OMVG* (contribution à un fonds multinational, à hauteur de 0,80 million d'UC).

---

<sup>1</sup> ADB/BD/WP/2008/40- ADF/BD/WP/2008/21, en date du 10 mars 2008.

2.3.3 L'intervention de la BAD, au titre du *Projet de développement de l'élevage et de l'horticulture*, complètera l'intervention de la Banque mondiale visant à améliorer le climat de l'investissement et à promouvoir le développement du secteur privé. Le *Programme d'électricité de l'OMVG* complètera pour sa part l'intervention de la Banque mondiale en faveur du secteur de l'infrastructure qui vise essentiellement à améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement. L'intervention de la BAD complètera également l'aide de la Banque mondiale ciblant le renforcement des capacités, au titre de son *Projet d'appui institutionnel en cours en faveur de la gouvernance économique et financière*, qui fournit une aide destinée à la formation, à l'assistance technique et à l'aide TI dans les domaines suivants : gestion économique et financière, et gestion et coordination des projets (DOSFEA) ; audit (NAO) ; et suivi et évaluation (SPACO et GBOS). Par le biais de son *Projet de renforcement des capacités et de gestion économique* (CBEMP), la Banque mondiale continuera de fournir une formation et un appui TI (IFMIS) dans le domaine de la gestion économique et dans l'amélioration de la qualité des statistiques. La Banque mondiale fournira également un appui aux collectivités publiques locales dans le renforcement de leurs capacités à gérer les services et l'infrastructure de base, améliorant ainsi la responsabilité dans le secteur public. S'agissant de l'éducation, le *Projet d'éducation de base* en cours de la BAD, qui complète le *Projet d'éducation – phase I* de la Banque mondiale, continuera de privilégier la fourniture d'une éducation de qualité, en particulier pour les filles. Le *Projet de développement des services de santé* en cours de la BAD, qui est axé sur l'amélioration de l'accès aux services de santé de base, complète le *Projet de santé communautaire* de la Banque mondiale par la construction et la réhabilitation des centres de santé. Les deux institutions ont également conduit plusieurs études économiques et sectorielles, dont des CFAA, des PER et une étude sur la réforme de la fonction publique.

### III. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONCEPTION

#### 3.1 Liens avec le DSP, études analytiques et évaluation du degré de préparation du pays

3.1.1 Liens avec le DSP: Le Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (PABRP), qui est proposé, occupe une place centrale dans la stratégie d'aide conjointe (SAC) de la BAD et de la Banque mondiale à la Gambie, dans la mesure où il représente 36 % de l'enveloppe consacrée à la SAC. La SAC s'appuie sur la sélectivité, au regard des ressources limitées disponibles à des conditions libérales, et tient dûment compte des avantages comparatifs de chaque institution. La SAC a analysé les critères d'éligibilité à un programme d'appui budgétaire et est parvenue à la conclusion que la Gambie est prête pour la transition à l'appui budgétaire (tableau 3.1 ci-dessous). Il existe un lien direct entre le PABRP de la BAD et les deux piliers de l'appui de la SAC (paragraphe 2.3.2), et le PABRP est conforme aux mesures convenues dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le *Programme d'appui budgétaire général* (PABG) à la Gambie a été préparé conjointement et devrait être financé et mis en œuvre conjointement par la BAD, la Banque mondiale et l'Union européenne. Un projet de protocole d'accord définissant les modalités de la mise en œuvre et du suivi du programme a été élaboré et sera signé d'ici janvier 2009 (appendice 3).

3.1.2 Études analytiques sous-jacentes: Avec l'appui de la Banque mondiale et de la BAD, le Gouvernement prépare une série de revues des dépenses publiques (PER), et une évaluation de la

responsabilité financière du pays (CFAA) est aussi en cours. Dans le cadre du processus de réforme, le Gouvernement prépare en outre des rapports annuels sur l'exécution du budget, destinés au public, ainsi que des rapports sur l'affectation des dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté. Dans le domaine de la mobilisation des ressources internes, le Gouvernement a préparé un «*plan stratégique pour l'Autorité des recettes de la Gambie*». Les autres réformes ciblant la gouvernance seront guidées par le «*Profil de gouvernance pays*» établi par la BAD, qui a été finalisé et discuté avec le Gouvernement en 2007. La Banque mondiale a aussi fourni une aide pour la préparation du «*rapport analytique sur la passation de marchés dans le pays*». S'agissant de la réforme de la fonction publique, un rapport intitulé «*Amélioration de la performance de la fonction publique*» a été finalisé au début de 2008. L'étude y afférente a été conduite conjointement par la BAD, la Banque mondiale et le DFID. Une analyse de la pauvreté, au titre de l'*enquête intégrée sur les ménages*, a été conduite par la Banque mondiale en juin 2006. Les conclusions préliminaires de la CFAA et de l'EPIP conduite par la Banque montrent que la performance macroéconomique et financière de la Gambie s'améliore depuis 2003 (paragraphe 2.2.8).

3.1.3 Évaluation du degré de préparation du pays: L'analyse ci-dessus montre suffisamment que la situation actuelle, sur le plan macroéconomique et de la gouvernance financière, permet d'envisager un appui budgétaire, et que la Gambie satisfait aux conditions générales et techniques requises pour la mise en œuvre d'un programme d'appui budgétaire, tel que cela ressort de la synthèse présentée dans le tableau 3.1 ci-dessous. Les conclusions et recommandations de l'analyse ont également été prises en compte dans le programme d'appui budgétaire proposé.

### **3.2 Collaboration et coordination avec les autres bailleurs de fonds**

Le programme proposé est la première opération d'appui budgétaire en faveur de la Gambie. Les initiatives antérieures visant à fournir un appui budgétaire n'avaient pas abouti, en l'absence d'un programme appuyé par la FRPC du FMI par le passé. Les revues conduites par le FMI (paragraphe 2.2.1) ont appuyé la recommandation de la BAD et de la Banque mondiale de fournir à la Gambie un appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (appendice 4). La Banque mondiale se propose de fournir un crédit d'appui budgétaire de 7,0 millions d'USD, à décaisser au titre du programme en une seule tranche, dès la satisfaction des conditions requises, au cours du premier trimestre de 2009. L'Union européenne se propose également d'apporter une contribution de 15,0 millions d'euros au programme sur une période de trois ans, à partir de 2010. La Banque continuera de renforcer la coordination avec la Banque mondiale, dans le contexte des revues de la SAC et par le biais des revues annuelles conjointes du mécanisme d'appui budgétaire. Le Bureau national de la Banque au Sénégal sera associé au processus de revue.

**Tableau 3.1**  
**Synthèse de l'évaluation entreprise au regard des conditions de l'appui budgétaire**

Conditions	Principal indicateur	État actuel
Conditions générales	- Stabilité politique	Les dirigeants de la Gambie ont réalisé des progrès notables dans leurs efforts pour rétablir l'image du pays en tant que havre de paix et de stabilité, après le coup d'État militaire de 1994. La Constitution de 1997 prévoit la séparation des pouvoirs et l'organisation d'élections générales et législatives tous les quatre ans. Bien que les partis politiques soient autorisés à participer à la vie publique, le Président dispose d'un mandat fort et maintient un ferme contrôle sur l'administration et la formulation des politiques.
	- Stabilité économique	Depuis 2003, la Gambie met en œuvre des politiques macroéconomiques prudentes qui conduisent à la stabilité des prix et à la croissance. Le pays continue d'entreprendre des réformes politiques et institutionnelles visant à combattre la pauvreté et à placer la Gambie sur la voie d'une croissance durable.
Conditions techniques	- Existence d'un DSRP bien conçu.	Le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II) pour la période 2005-2011 s'appuie sur le DSRP I (2003-2005) et est fondé sur le plan prospectif de développement du pays, connu sous le nom de « <i>Vision 2020</i> », et sur les cibles des OMD. La préparation du DSRP II a été guidée par les revues sectorielles, les enquêtes et les études, et s'est faite avec la participation des différentes parties prenantes et sur la base de consultations. Le DSRP II a été entériné par la communauté internationale lors de la table ronde tenue à Londres en février 2008.
	- Disponibilité des ressources à moyen terme	Le DSRP prévoit la réduction du taux de pauvreté au sein de la population pour qu'il tombe de son niveau actuel de 58 % à 40 % en 2011, puis à 30 % en 2015. Les ressources requises au cours de la période de 2007 à 2011 sont estimées à 754 millions d'USD. Le Gouvernement entend mobiliser des fonds auprès de sources internes, à hauteur de 100,5 millions d'USD, et les bailleurs de fonds apporteront une contribution de 174 millions d'USD, soit un déficit de financement annuel d'environ 96 millions d'USD. L'opération proposée contribuera à réduire le déficit de financement, tout en se conformant à l'exigence du degré d'endettement tolérable, dans la mesure où il s'agit d'un don.
	- Viabilité du cadre macroéconomique et financier	En février 2007, le FMI a approuvé un accord triennal au titre de la FRPC, à hauteur de 14 millions de DTS. La FRPC reposait sur un cadre macroéconomique et financier viable. Trois revues ont été conduites en août 2007, en décembre 2007 et en août 2008, et ont conclu que la performance du Gouvernement était satisfaisante. Toutes les trois revues ont félicité le Gouvernement pour sa bonne performance macroéconomique et ont formulé des recommandations sur les améliorations encore requises.
	- Solidité du partenariat entre le Gouvernement et les partenaires de développement.	La question du renforcement des partenariats et de la coordination entre le Gouvernement et les partenaires de développement a été discutée avec le Gouvernement. Le Gouvernement a accepté de jouer un rôle de chef de file dans la coordination de l'aide et a créé à cette fin la Direction de la coordination de l'aide au sein du DOSFEA. L'opération proposée servira de catalyseur pour améliorer la coordination entre le Gouvernement et les partenaires de développement. Le Gouvernement a accepté d'entreprendre sur une base régulière des revues conjointes de l'opération avec les bailleurs de fonds. L'opération contribuera ainsi à renforcer l'appropriation par le Gouvernement, dans la mesure où les procédures de passation de marchés et de décaissement suivront les procédures nationales.
	- Solidité du partenariat entre les bailleurs de fonds	La BAD et la Banque mondiale ont élaboré une stratégie conjointe d'intervention dans le pays et ont préparé conjointement le programme d'appui budgétaire direct avec l'UE. Les partenaires participant au programme d'appui budgétaire direct sont parvenus à un accord sur l'utilisation des procédures nationales en matière de passation de marchés et de décaissement.
	- Efficacité du mécanisme de mise en œuvre	Le Gouvernement et les partenaires participant à l'appui budgétaire sont convenus d'une matrice unique d'indicateurs de performance, de cibles et d'actions. Le suivi de l'atteinte des cibles se fera par le biais de réunions conjointes de revue qui se tiendront régulièrement entre le Gouvernement et les partenaires participant à l'appui budgétaire.

### 3.3 Avantage comparatif du Groupe de la Banque

La BAD participe directement à la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles dans le pays depuis 1984. La Banque a cofinancé deux opérations d'appui à la balance des paiements et deux projets de renforcement des capacités. En outre, la Banque participe aux programmes de développement à moyen terme du pays, par le biais des missions dépêchées au titre du dialogue sur les politiques, dans le contexte général de la préparation des documents de stratégie-pays. Les consultations tenues entre la BAD et la Banque mondiale sur la coordination des opérations des deux institutions ont recommandé que la BAD joue le rôle de chef de file dans le domaine de la gouvernance sur le continent. Sur la base de cette recommandation, la BAD a adopté ses *Orientations stratégiques et son Plan d'action pour la gouvernance* en mai 2008. Le *Profil de gouvernance de la Gambie*<sup>1</sup> est particulièrement pertinent pour le PABRP de la BAD. Ce profil évalue la qualité de la gouvernance et identifie les réformes politiques et institutionnelles clés à mettre en œuvre par le Gouvernement. Les réformes ainsi identifiées ont ensuite été discutées avec le Gouvernement. Le *Deuxième projet d'appui institutionnel* prévoit le renforcement des capacités, en termes de formation, d'assistance technique et de technologies de l'information, principalement dans le domaine de la gouvernance financière.

### 3.4 Résultats des opérations antérieures et en cours similaires et leçons apprises

3.4.1 À ce jour, la BAD est intervenue dans deux opérations d'appui à la balance des paiements: le *Programme multisectoriel de réhabilitation FAD* (prêt FAD de 9,2 millions d'UC), cofinancé par l'IDA et le Royaume-Uni, qui a été approuvé en octobre 1986 et qui a été mis en œuvre en 1987-1988 ; et le *Deuxième Programme d'ajustement structurel* (prêt FAD de 6,4 millions d'UC), approuvé en janvier 1990, qui a été évalué et financé conjointement par l'IDA et les Pays-Bas. La Banque a traité le *Prêt d'appui à la gouvernance et à la réduction de la pauvreté en Gambie*<sup>2</sup> (4,38 millions d'UC), mais la proposition relative à l'octroi de ce prêt a été retirée, après le déraillement du programme appuyé par la FRPC en décembre 2002. Le premier *Projet d'appui institutionnel au renforcement des capacités* (don FAD de 0,76 million d'UC) a été approuvé en octobre 1998 et a été achevé en décembre 2003, tandis que le deuxième *Projet d'appui institutionnel à la gouvernance économique et financière* (don FAD de 1,4 million d'UC) a été approuvé en novembre 2007.

3.4.2 Les rapports d'achèvement et d'audit des projets de la Banque<sup>3</sup> concernant les deux opérations en faveur de la balance des paiements ont conclu que l'intervention de la BAD en concertation avec la communauté des bailleurs de fonds a contribué à l'amélioration de l'environnement macroéconomique au cours de la période de 1987 à 1991, en termes d'accélération de la croissance du PIB (en particulier dans les secteurs autres que celui de l'arachide), de maîtrise de l'inflation, de maîtrise du déficit budgétaire, et de libéralisation du régime de change. Au cours de la période considérée, la gestion financière s'est également

<sup>1</sup> ADB/BD/IF/2008/32 – ADF/BD/IF/2008/26, en date du 4 mars 2008.

<sup>2</sup> ADF/BD/WP/2003-105, en date du 23/08/2003.

<sup>3</sup> *Programme multisectoriel de réhabilitation*, Rapport d'audit: ADF/OPEV/92/19, et *Deuxième Prêt d'ajustement structurel*, Rapport d'achèvement de projet: ADF/BD/IF/96/217, 25 novembre 1996.

améliorée, à la suite de la mise en place d'une série de programmes triennaux d'investissement dans le secteur public, liés au budget. La taille et la portée du rôle du secteur public dans l'économie ont été réduites par le biais de la privatisation des entreprises publiques telles que la *Gambia Commercial and Development Bank* (GCDB) et la *Gambia Telecommunication Corporation* (GAMTEL). Les objectifs relatifs à l'autosuffisance alimentaire et à la réforme du système de crédit, en appui à la diversification des exportations et au développement du secteur privé, n'ont pas été atteints. La viabilité de certaines mesures mises en œuvre a été de courte durée, en particulier pour ce qui est de la privatisation de la commercialisation de l'arachide.

3.4.3 Au nombre des principales leçons apprises d'opérations similaires, l'on pourrait citer les suivantes:

- i) Les réformes politiques et institutionnelles prévues doivent être au centre du programme de développement à moyen terme établi par le Gouvernement qui doit en assurer clairement l'appropriation.
- ii) Le critère de sélectivité doit être appliqué au choix des réformes. Les réformes politiques et institutionnelles prévues doivent être appuyées par des analyses et études récentes.
- iii) La conception des opérations d'appui aux réformes (PBO) doit tenir compte de la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre les réformes prévues. Les opérations d'appui aux réformes antérieures n'ont pas tenu suffisamment compte de l'évaluation des capacités nationales à mettre en œuvre les réformes et à les compléter par des projets visant à renforcer les capacités nationales dans des domaines cruciaux tels que la gestion macroéconomique et l'analyse des politiques.
- iv) La mise en œuvre de réformes cruciales avant l'entrée en vigueur du programme est indispensable pour le succès des réformes subséquentes et le succès global du programme.
- v) Les indicateurs de résultats doivent être clairement définis et quantifiés pour faciliter le suivi et l'évaluation de l'impact.
- vi) Il est nécessaire de renforcer les consultations et/ou la coordination avec les co-financiers dès le point de départ.

3.4.4 Avec l'avantage du recul, le PABRP proposé a adopté le critère de sélectivité en privilégiant un pilier et en limitant les réformes prévues à deux grands domaines (gestion des finances publiques et réforme de la fonction publique) dans lesquels le Gouvernement administre la preuve de sa forte appropriation. L'opération proposée tirera également parti des efforts de renforcement des capacités dans la gestion économique et la gouvernance financière, déployés dans le cadre du *Projet d'appui institutionnel à la gouvernance économique et financière*, financé par la BAD, et du CBEMP de la Banque mondiale. L'opération proposée est en outre conçue de manière à simplifier sa mise en œuvre, dans la mesure où les ressources engagées

seront débloquées en une tranche unique dès la satisfaction des conditions préalables à remplir. La mise en œuvre de l'opération sera par ailleurs simplifiée par le fait que les trois partenaires participant à l'appui budgétaire partageront la même matrice des politiques, avec des déclencheurs et des repères quantifiés. Le programme proposé ne sollicitera pas indûment les capacités du Gouvernement, dans la mesure où les aspects financiers sont conformes aux règles et règlements du Gouvernement et où les procédures d'établissement de rapports et d'audit seront communes pour tous les trois partenaires participant à l'appui budgétaire.

### **3.5 Liens avec les opérations en cours du Groupe de la Banque**

3.5.1 Les réformes politiques et institutionnelles que doit appuyer le programme d'appui budgétaire proposé présenteront des avantages en synergie avec le portefeuille en cours de la Banque qui cible essentiellement trois secteurs : agriculture, services sociaux et renforcement des capacités dans la gestion et la gouvernance financières (multisecteur). Le programme proposé de la BAD n'est pas conçu pour appuyer les réformes au sein du secteur de l'agriculture, mais ce programme appuiera les efforts visant à faire face à la crise alimentaire (paragraphe 4.2.25), ce qui est conforme au cadre conçu pour *la Réponse à la crise alimentaire en Afrique (Mémoire sur la RCAA)*<sup>1</sup>, qui régit l'utilisation des ressources du compte des excédents pour l'appui budgétaire et l'appui à la balance des paiements d'urgence en faveur des pays touchés par la crise alimentaire mondiale. En termes d'impact durable, le PABRP de la BAD aura d'importants effets directs sur le portefeuille en cours de la BAD dans le secteur agricole (annexe 4). L'amélioration de la budgétisation et de l'alignement sur les priorités du DSRP devrait contribuer à améliorer la qualité de la mise en œuvre des opérations en cours dans le secteur de l'agriculture. La composante de l'appui budgétaire qui est financée par la Banque mondiale porte sur les réformes visant à redynamiser le secteur de l'arachide par la mise en œuvre de la feuille de route pour les réformes ciblant ce secteur. Une telle intervention devrait contribuer à améliorer les recettes tirées des exportations d'arachide et les moyens d'existence des agriculteurs pratiquant la culture de l'arachide, qui constituent 72 % des pauvres.

3.5.2 Le PABRP bénéficiera particulièrement des synergies fournies au titre du *Projet d'appui institutionnel à la gouvernance économique et financière* (encadré 3.1). L'opération aura également des effets synergétiques directs sur le portefeuille de la Banque dans le secteur social, grâce à l'amélioration de la budgétisation et de l'alignement sur les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté. Le programme proposé complètera en outre les opérations de la Banque dans le secteur social, en particulier le *Projet de promotion de l'esprit d'entreprise et de développement de la microfinance*<sup>2</sup>, qui est axé sur le renforcement des capacités et le développement de l'esprit d'entreprise dans les zones rurales et urbaines, et sur le perfectionnement des compétences techniques par la formation et l'institutionnalisation de la formation à l'esprit d'entreprise à l'Institut de formation technique de Gambie et à l'Institut de développement de la gestion .

---

<sup>1</sup> ADB/BD/WP/2008/113 – ADF/BD/WP/2008/64.

<sup>2</sup> ADF/BD/WP/2006/96, en date du 21 août 2006.



### Encadré 3.1

#### Projet d'appui institutionnel à la gouvernance économique et financière en Gambie

Approuvé en 2007, ce projet vise à renforcer les capacités des principales institutions publiques s'intéressant à la gestion économique ainsi qu'à la gouvernance et à la responsabilité économiques et financières. Les principaux produits attendus sont les suivants : i) la formation du personnel à la gestion macroéconomique et financière ; ii) la fourniture de 90 personnes/mois d'assistance technique dans les domaines de la gestion macroéconomique, de la gestion financière et de la gestion de la dette ; et iii) la mise en place d'un réseau local TIC. Le renforcement des capacités locales sera axé sur la formation locale dans les domaines de la modélisation et des prévisions macroéconomiques, de l'analyse des politiques économiques, de la gestion financière, de la gestion de la dette publique et de l'analyse du degré d'endettement tolérable, de la comptabilité, de l'audit et des questions liées à la pauvreté. La fourniture de l'assistance technique permettra de conseiller le Gouvernement sur les questions relatives aux réformes, en particulier dans les domaines pertinents identifiés dans le DSRP et le programme appuyé par la FRPC. L'équipe chargée de l'assistance technique conseillera également le Gouvernement sur la mobilisation des recettes fiscales et la mise en place d'un système d'audit et de contrôle internes. Cette équipe aidera en outre le Gouvernement à concevoir un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et à dispenser une formation à ce sujet, et à élaborer des stratégies pour l'emprunt intérieur et extérieur, tout en fournissant des conseils et en dispensant une formation dans les domaines de la coordination de l'aide et de la gestion des projets. La mise en place d'un réseau local TIC complètera l'IFMIS en élargissant son utilisation et en intensifiant la formation à l'utilisation de ce système.

## IV. PROGRAMME PROPOSÉ ET RÉSULTATS ATTENDUS

**4.1 Objectifs du programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (PABRP):** Le but général du PABRP est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par l'amélioration de la gestion des finances publiques et la réforme de la fonction publique. Le programme proposé est conforme aux objectifs de la *Stratégie de réduction de la pauvreté* pour la période 2007-2011 et aux cibles des OMD. Le programme vise essentiellement trois objectifs : i) promouvoir l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques par une planification budgétaire efficace, la conduite d'audits et le renforcement de la mobilisation des ressources ; ii) appuyer la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de réforme de la fonction publique ; et iii) fournir un appui budgétaire pour faire face aux effets de la hausse des prix des denrées alimentaires importées et des produits pétroliers. L'impact global attendu du *Programme d'appui budgétaire général*, financé par les partenaires participant à l'appui budgétaire, sera la réalisation d'une croissance macroéconomique durable qui conduira à l'amélioration du niveau de vie. Les résultats attendus de l'intervention de la Banque seront les suivants : i) créer un environnement macroéconomique durable par le renforcement du recouvrement des recettes fiscales, afin de réduire le recours à l'emprunt intérieur et extérieur ; ii) améliorer le processus budgétaire en tenant compte des priorités du DSRP concernant la réduction de la pauvreté ; iii) accroître la transparence et la responsabilité budgétaires et financières en général par l'élimination des retards dans l'audit des comptes et la soumission en temps voulu des comptes audités au Vérificateur général ; iv) l'amélioration de la prestation de services sociaux par le biais de la réforme de la fonction publique.

## 4.2 Piliers, composantes et résultats attendus du programme

4.2.1 La BAD assure une coordination intense avec le Gouvernement et les partenaires participant à l'appui budgétaire. Le dialogue engagé sur les politiques avec les partenaires participant à l'appui budgétaire et le Gouvernement est mené conjointement, et un «*Cadre de partenariat pour une approche commune de l'appui budgétaire entre le Gouvernement et les partenaires de développement*» (appendice 3) a été élaboré et sera signé avant sa présentation aux Conseils de la BAD. Dans leurs efforts pour se conformer à la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, les partenaires potentiels à l'appui budgétaire sont convenus d'aligner les aspects financiers du programme sur les procédures nationales en vue d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts de transaction.

4.2.2 Un consensus s'est dégagé en ce qui concerne les principales réformes politiques et institutionnelles qui seront appuyées par chaque partenaire, et une matrice conjointe des politiques (annexe 6), conforme à la matrice générale des politiques établie au titre du DSRP, a été adoptée. Le programme proposé est conforme aux recommandations de la Stratégie d'aide conjointe (SAC) de la BAD et de la Banque mondiale à la Gambie, qui s'appuie essentiellement sur le principe de sélectivité, au regard des ressources limitées disponibles pour le pays à des conditions libérales. Le programme proposé tient également compte des avantages comparatifs respectifs de la BAD, de la Banque mondiale et de l'UE en Gambie. La conception du programme s'appuie en outre sur les leçons apprises de la mise en œuvre d'opérations similaires. Une de ces leçons a trait à la nécessité de faire preuve de sélectivité et de privilégier un nombre restreint de domaines cruciaux, ce qui requiert la limitation du nombre de conditions à remplir pour le décaissement. Une autre importante leçon apprise porte sur la coordination du calendrier de mise en œuvre de l'intervention de chaque partenaire pour améliorer la prévisibilité des apports de fonds (paragraphe 3.4.3).

### **Interventions des autres partenaires participant à l'appui budgétaire**

4.2.3 Le don octroyé par la Banque mondiale, d'un montant équivalant à 7,0 millions d'USD, devrait être décaissé en une tranche au cours du premier trimestre de 2009, sous réserve que soient réalisés les **déclencheurs suivants dans la mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances publiques** en 2008 : i) la soumission des comptes publics de l'exercice 2007 au NAO ; ii) la mobilisation des fonds nécessaires pour couvrir le coût d'entretien de l'IFMIS, et l'inclusion de ces fonds dans le budget de 2009 ; iii) la soumission à l'Assemblée nationale des comptes audités pour la période de 2000 à 2004. Les **autres mesures dont le suivi peut être assuré par la Banque mondiale** portent sur l'administration des recettes, la préparation, l'exécution et le contrôle du budget, l'audit des marchés publics, la coordination de l'aide et les statistiques officielles (annexe 6). Pour ce qui est de la **réforme de la fonction publique, les déclencheurs** retenus par la Banque mondiale pour 2008 sont notamment les suivants : i) la préparation et l'adoption officielle d'une stratégie gouvernementale de réforme de la fonction publique, y compris une stratégie de réforme de la paie ; et ii) la pleine informatisation du système de paie, sur la base de l'IFMIS. Au nombre des **autres mesures pouvant faire l'objet d'un suivi** au cours de la période 2009-2010, l'on pourrait citer la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de réforme de la fonction publique ; l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique gouvernementale de formation privilégiant la formation locale ; la mise en œuvre, à titre pilote,

du système d'évaluation de la performance dans des services gouvernementaux clés ; l'intégration du système de gestion du personnel au système de la paie dans l'IFMIS ; et le suivi des taux de renouvellement (départ) du personnel. La Banque mondiale appuie également les réformes politiques et institutionnelles visant à **redynamiser le secteur de l'arachide** au titre d'un programme de réforme structurelle basé sur un nouveau cadre institutionnel de gestion de ce secteur, le désengagement des usines étatiques de conditionnement de l'arachide, et l'amélioration du système de contrôle de la qualité dans le secteur. L'appui budgétaire proposé par l'UE, qui est d'un montant d'environ 15,0 millions d'euros, est en cours de préparation et devrait être décaissé sur une période de trois ans. Un montant équivalant à 5,0 millions d'euros devrait être décaissé en 2010, sous réserve que soient remplies les conditions requises sur le plan des politiques. Les secteurs prioritaires ciblés par l'intervention de l'UE seront l'éducation et la santé.

### **Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (PABRP) de la BAD**

4.2.4 En se basant sur le critère de sélectivité, le programme de la BAD sera axé sur un des cinq piliers du DSRP II (paragraphe 2.1.1), à savoir la *«création d'un environnement politique favorable à la promotion de la croissance et à la réduction de la pauvreté»*. Les réformes politiques et institutionnelles spécifiques à mettre en œuvre seront limitées à deux grands domaines généraux qui constituent des éléments importants de la matrice des politiques établie pour le DSRP:

#### A. Gestion des finances publiques et administration des recettes

- Mise en œuvre du Plan stratégique de l'Autorité des recettes de la Gambie (GRA);
- Alignement du budget de 2009 sur les priorités du DSRP;
- Transparence et responsabilité financières, y compris l'audit des comptes publics, l'amélioration de l'audit et du contrôle financier internes.

#### B. Réforme de la fonction publique

- Conception et début de la mise en œuvre de la nouvelle politique de formation, avec un accent particulier sur la formation locale en tant qu'élément de la stratégie de réforme de la fonction publique.

- C. En plus d'appuyer les deux grands domaines de réforme susmentionnés, l'opération de la BAD vise à fournir un appui budgétaire qui permette de faire face aux effets de la hausse des prix des denrées alimentaires à l'échelle mondiale sur le budget et la balance des paiements.

4.2.5 Les défis susmentionnés, associés aux réformes, ont été identifiés au cours du dialogue engagé conjointement par la BAD et la Banque mondiale sur les politiques, ainsi que lors des revues entreprises au titre de la FRPC. La mise en œuvre de ces réformes devrait contribuer à améliorer la situation financière générale grâce au renforcement de la mobilisation des ressources internes, à l'amélioration de la gouvernance budgétaire et financière et des prestations de la

fonction publique, ce qui devrait à son tour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté. Le don FAD proposé sera débloqué en une tranche unique, dès la réalisation des déclencheurs mentionnés dans le tableau 4.1 ci-dessous.

**Tableau 4.1**  
**Gambie: Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté**  
**Présentation succincte des réformes appuyées par la BAD**

État actuel/référence	Préalables/mesures à mettre en oeuvre
i) Le Plan stratégique de la GRA et les manuels opérationnels ont été finalisés. La GRA est en train de diffuser ces documents auprès de son personnel et de conduire la formation d'imprégnation du personnel.	i) <u>Mesure pouvant faire l'objet d'un suivi/à mettre en oeuvre</u> : Les recettes fiscales recouvrées en 2009 et 2010 devraient représenter pas moins de 18,7 % du PIB nominal pour ces années.
ii) Les budgets annuels ne reflètent pas jusque-là les priorités du DSRP. Les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté sont inférieures aux autres dépenses et notamment aux dépenses liées au paiement d'intérêts au titre de la dette intérieure.	i) <u>Préalable</u> : Le Gouvernement devra avoir présenté un état montrant que les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté, prévues dans le budget de 2009, représentent pas moins de 46,4 % du montant total des dépenses publiques. ii) <u>Mesure à mettre en oeuvre</u> : Les allocations budgétaires destinées à l'éducation, à la santé et à l'agriculture, pour l'exercice 2009, devraient représenter pas moins de 14,1 %, 8 % et 2,9 %, respectivement.
iii) Retards dans l'audit des comptes publics. Les tout derniers comptes audités, examinés par l'Assemblée nationale, couvrent la période 1992-1999.	i) <u>Mesure à mettre en oeuvre</u> : Le Gouvernement devra avoir fourni la preuve que les comptes publics audités pour les exercices 2005 et 2006 ont été soumis à l'Assemblée nationale.
i) Une étude portant sur la réforme de la fonction publique a été conduite. Les autorités finalisent actuellement une stratégie de réforme de la fonction publique, sur la base de cette étude.	i) <u>Préalable</u> : Le Gouvernement devra avoir présenté à la BAD un état montrant qu'une proportion de 20 % du budget alloué à la formation, au titre de l'exercice 2009, est affectée expressément à la formation locale.

## A Gestion des finances publiques et administration des recettes

4.2.6 Ces dernières années, le Gouvernement a mis en œuvre d'importantes réformes politiques et institutionnelles dans le domaine de la gestion des finances publiques (paragraphe 2.2.5 à 2.2.9). Le principal défi consiste à consolider ces réformes pour qu'elles s'enracinent et deviennent durables, tout en initiant des réformes supplémentaires et complémentaires dans les domaines de la mobilisation des ressources, de la préparation du budget, de la coordination de l'aide et de l'audit interne. Le programme d'appui budgétaire contribuera à améliorer la gestion et la gouvernance financières et garantira la durabilité de l'IFMIS, en plus d'initier l'élaboration du CDMT et de renforcer ainsi les liens entre les priorités du DSRP et le budget.

## **A.1 Amélioration du recouvrement des recettes fiscales et douanières (2008-2010)**

4.2.7 Les opérations de la BAD et de la Banque mondiale requièrent toutes les deux des mesures visant à améliorer l'administration fiscale et l'administration douanière. Par le biais de son opération, la BAD appuie les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales en *mettant en œuvre le Plan stratégique de l'Autorité des recettes de la Gambie (GRA)*. Créée en 2004 en tant qu'entité semi-autonome, la GRA a récemment formulé son premier plan institutionnel (2008-2010). Les principaux objectifs stratégiques sont axés sur les mesures visant à : i) améliorer le recouvrement des recettes ; ii) fournir des prestations de qualité ; et iii) promouvoir le développement des ressources humaines.

4.2.8 Amélioration du recouvrement des recettes: Le plan vise à porter la part des recettes fiscales dans le PIB à 18,7 % en moyenne au cours de la période triennale 2008-2010. Au nombre des mesures devant contribuer à l'amélioration du recouvrement des recettes, l'on pourrait citer : i) l'élargissement de l'assiette fiscale ; ii) l'application responsable de la législation fiscale ; et iii) la promotion de la conformité volontaire. Le plan prévoit l'élargissement de l'assiette fiscale par l'extension de l'assujettissement à l'impôt au secteur informel et l'abandon de la taxe de vente pour adopter la TVA. La GRA améliorera également les procédures d'évaluation et renforcera la recherche sur les domaines potentiellement imposables. Pour éradiquer les phénomènes de fraude fiscale et de corruption, des mesures de contrôle seront mises en œuvre et les processus opérationnels seront automatisés, tout comme seront améliorées les procédures d'évaluation et d'audit. La stratégie institutionnelle prévoit en outre l'application responsable, par la GRA, de la législation fiscale, en invoquant ses prérogatives en matière de législation pour rendre l'application plus efficace et efficiente. La GRA œuvrera par ailleurs à la promotion de la conformité volontaire avec les obligations fiscales, par une sensibilisation des contribuables orientée vers les résultats et basée sur le renforcement des fonctions de relations publiques, l'organisation d'ateliers sur la fiscalité, la diffusion régulière de l'information et la mise en œuvre de programmes à cette fin, et l'intensification de la concertation et des consultations avec la communauté des opérateurs économiques et les associations professionnelles.

4.2.9 Pour améliorer le recouvrement des recettes, les opérations de la Banque mondiale et de la BAD appuient la mise en œuvre par la GRA de son plan stratégique triennal. Pour la Banque mondiale, le déclencheur à cet égard stipule que la GRA prépare et approuve officiellement un plan stratégique triennal et de nouveaux manuels opérationnels, et diffuse ces documents auprès du personnel, en plus de conduire des séminaires de sensibilisation du personnel. Pour sa part, la BAD a adopté un indicateur pouvant faire l'objet d'un suivi, à savoir que **les recettes fiscales recouvrées en 2009 et 2010 devraient représenter pas moins de 18,7 % du PIB nominal pour ces années**. Le ratio recettes fiscales/PIB de la Gambie est l'un des plus élevés de la sous-région de la CEDEAO. La GRA a signalé que ce ratio devrait baisser légèrement en 2008, par rapport à son niveau de 2007 (19,3 %), essentiellement en raison de la compétition que livrent à la Gambie plusieurs pays voisins, notamment le Sénégal, pour le rôle de plaque tournante sous-régionale pour les réexportations. Cette compétition est axée sur les tarifs comparativement faibles et les frais de manutention portuaire. Les recettes au titre des droits à l'importation de pétrole ont également baissé, principalement à la suite de la chute de la demande, consécutive à la hausse des cours internationaux. Un autre facteur ayant un impact négatif sur les recettes au

titre des droits à l'importation a trait à l'appréciation du dalasi par rapport au dollar des États-Unis. Toutefois, en dépit de ces facteurs négatifs, les responsables de la GRA pensent pouvoir atteindre le ratio recettes fiscales/PIB de 18,7 % en 2009 et 2010.

**4.2.10 Résultats attendus:** L'augmentation des recettes fiscales permettra au Gouvernement de maintenir la stabilité macroéconomique, au regard de l'augmentation des dépenses publiques pour faire face aux dépenses budgétaires courantes telles que l'augmentation attendue de la masse salariale de la fonction publique, l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, et l'augmentation des dépenses au titre du DSRP.

## **A.2 Amélioration de la planification budgétaire**

4.2.11 des progrès substantiels ont été réalisés dans le processus de budgétisation, y compris l'adoption de la *Loi de 2004 sur la gestion et la responsabilité budgétaires*, et dans l'intégration et l'harmonisation du budget de fonctionnement et du budget d'investissement. La classification budgétaire a également été révisée et comprend maintenant un code budgétaire permettant d'identifier les dépenses au titre du DSRP. Le système de budgétisation a en outre été considérablement renforcé par le biais de l'IFMIS qui assure actuellement le traitement de tous les paiements, y compris la paie des fonctionnaires, et peut produire les comptes publics annuels et les rapports mensuels sur les recettes fiscales et les dépenses contribuant à la pauvreté (paragraphe 2.2.6). En dépit de ces améliorations, plusieurs facteurs continuent d'entraver la gestion financière : i) le manque de cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), qui permettrait d'établir des liens entre les produits et résultats prioritaires attendus du DSRP et les dépenses publiques dans un cadre financier à moyen terme ; ii) l'absence d'un organisme gouvernemental central efficace qui serait chargé d'assurer le suivi et de faire rapport sur les projets financés par des partenaires de l'extérieur ; iii) les retards cumulés dans la préparation et l'audit des comptes publics : les comptes publics ont été préparés pour tous les exercices jusqu'en 2006, et l'IFMIS devrait produire ceux de 2007 avant la fin de cette année ; iv) l'absence d'une unité efficace d'audit et de contrôle internes au sein du DOSFEA. Le *Projet d'appui institutionnel à la gouvernance économique et financière*, appuyé par la BAD, vise à s'attaquer à certaines de ces faiblesses (paragraphe 3.5.2).

4.2.12 Dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté: Un défi majeur auquel est confronté le Gouvernement consiste à allouer des parts relativement plus grandes du budget aux dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté. Le DSRP II (2007-2011) accorde la plus haute priorité à la réduction de la pauvreté, en mettant l'accent principalement sur les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, qui devaient représenter respectivement 21,7 %, 15,4 % et 1,3 % de toutes les ressources requises au cours de la période quinquennale couverte par le DSRP, soit au total 38,4 %. Ces cibles n'ont pas été atteintes, dans la mesure où une proportion relativement grande des ressources gouvernementales a été affectée au paiement d'intérêts au titre de la dette intérieure, à hauteur de 37 % des dépenses publiques courantes en 2005, même si cette proportion a baissé par la suite pour tomber à un niveau d'environ 20 % en 2008.

4.2.13 La part des dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté dans les dépenses publiques locales totales<sup>1</sup> a baissé, tombant de 51,5 % en 2004 à 45,6 % en 2005, puis à 36 % en 2006 (annexe 9). Selon les estimations, la part correspondante en 2007 devrait passer à 45,4 %, à mesure que s'élargit la marge de manœuvre financière à la faveur de l'amélioration de la gestion macroéconomique et que diminuent les paiements d'intérêts au titre de la dette intérieure. En 2008, le ratio devrait encore augmenter et passer à 46,4 %, à la suite des apports de ressources PPTE et de l'amélioration continue de la situation financière. Une des préoccupations majeures exprimées par les partenaires participant à l'appui budgétaire a trait à la nécessité de veiller à ce que le budget reflète les priorités du DSRP, en particulier pour ce qui est des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Pour refléter ces priorités, l'opération de la BAD a retenu un déclencheur stipulant que **le Gouvernement doit présenter à la BAD un état financier montrant que les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté et prévues dans le budget de l'exercice 2009 représentent pas moins de 46,4 % du montant total des dépenses publiques locales**. L'indicateur pouvant faire l'objet d'un suivi<sup>2</sup>, qui a été retenu par la BAD, est que les allocations budgétaires destinées aux secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture devraient représenter pas moins de 14,1 %, 8 % et 2,9 %, respectivement. Le suivi effectif des progrès en ce qui concerne les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté est faisable, dans la mesure où des codes ont été assignés aux rubriques budgétaires, facilitant ainsi le suivi des dépenses publiques. L'IFMIS permet actuellement de produire des rapports trimestriels sur les dépenses au titre du DSRP. Dans ce domaine, la Banque mondiale a deux déclencheurs qui consistent à : i) veiller à la couverture du coût d'entretien de l'IFMIS, en incluant l'allocation à cette fin dans le budget de l'exercice 2009 ; ii) finaliser et publier les résultats du recensement économique et des données révisées sur la comptabilité nationale et/ou le PIB.

4.2.14 **Résultats attendus:** Ces initiatives devraient contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer la prestation de services dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, grâce à l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé essentiels, et à l'accroissement du rendement et de la productivité du secteur agricole. L'appui budgétaire compensera les exonérations des droits de douane et de la taxe de vente sur le riz et contribueront à la réduction de la pauvreté. L'appui du *Cadre pour la sécurité alimentaire en Afrique* de la BAD permettra de réduire les risques financiers associés aux subventions accordées pour soutenir les prix des denrées alimentaires importées et contribuera à la stabilité macroéconomique.

### A.3 Renforcement de l'audit externe

4.2.15 La transparence et la responsabilité financières ont été remises en cause au fil des ans principalement en raison du faible niveau des capacités institutionnelles dans la préparation des comptes publics et de leur audit. L'*Unité de l'audit et du contrôle internes* du DOSFEA demeure peu fonctionnelle. Le *Bureau national de l'audit* (NAO) a été récemment renforcé par la

---

<sup>1</sup> Par dépenses publiques locales, l'on entend les dépenses de fonctionnement (nettes des paiements d'intérêts), plus les dépenses publiques d'investissement (fonds PPTE compris, mais à l'exclusion des dépenses financées par des partenaires de l'extérieur), plus le montant net des prêts, plus les paiements au titre des arriérés.

<sup>2</sup> Condition devant faire l'objet d'un suivi, sans toutefois être un préalable pour le décaissement.

fourniture de l'assistance technique, de la formation et des équipements. Le *Projet d'appui institutionnel à la gouvernance économique et financière*, financé par la BAD, fournit au NAO un appui en termes de formation et de TI (paragraphe 3.5.2). La Banque mondiale et le DFID fournissent d'autres formes d'appui. Le processus de préparation des comptes publics et de leur audit a également bénéficié d'une grande attention en 2007 avec le lancement de l'IFMIS qui dessert toute l'administration centrale. Le NAO a mis en place un *plan stratégique de développement* couvrant la période 2007-2012. Les principaux objectifs stratégiques de ce plan sont les suivants : i) renforcer l'indépendance du NAO dans l'exécution de son mandat et accroître son efficacité opérationnelle ; ii) conduire des audits de haute qualité, qui répondent aux normes internationales d'audit ; iii) avoir un personnel hautement motivé, qualifié, productif et stable ; et iv) mettre en place un système moderne et efficace d'organisation et de gestion de l'audit. Avec un concours substantiel des bailleurs de fonds, le NAO a pu auditer les comptes de la période de 1992 à 1999 en septembre 2005, avant de les soumettre à l'Assemblée nationale. L'audit des comptes de la période 2000-2004 est en cours et les comptes audités devraient être soumis à l'Assemblée nationale d'ici novembre 2008. Pour l'opération de la Banque mondiale, deux déclencheurs ont été retenus à cet égard avant le décaissement : i) la soumission des comptes de la période 2000-2004 à l'Assemblée nationale ; et ii) la soumission des comptes publics de l'exercice 2007 au NAO. La BAD a adopté le déclencheur suivant : **le Gouvernement devra avoir fourni à la BAD la preuve que les comptes audités de la période 2005-2006 ont été soumis à l'Assemblée nationale.**

4.2.16 **Résultats attendus** : La réalisation du déclencheur permettra d'améliorer la transparence et la responsabilité financières en général, et ainsi le nombre d'années de retard dans la soumission des comptes audités à l'Assemblée nationale sera ramené à trois ans, puis réduit à deux ans en 2009, avant l'élimination de tout retard au plus tard en 2010.

## **B. Mise en œuvre de la réforme de la fonction publique**

4.2.17 Les études préparatoires entreprises jusqu'à présent sur la réforme de la fonction publique (tableau 2.1) sont parvenues aux conclusions suivantes: i) la taille de la fonction publique et le volume de la masse salariale sont relativement raisonnables, quand on les compare à ceux des pays similaires ; ii) la composition de l'effectif est une question cruciale, principalement au regard des départs des fonctionnaires des grades supérieurs, la réduction de l'effectif entre 23003 et 2007 étant de 14 % pour les cadres supérieurs (grades 11 et 12), 39 % pour les cadres intermédiaires (grades 9 et 10) et 5 % pour les cadres subalternes, alors que l'effectif du personnel semi-qualifié et non qualifié (grades 1 à 3) a par contre augmenté de 31 % ; iii) le faible niveau des salaires et des avantages constitue une cause majeure de départ ; et iv) une faible priorité est accordée à la gestion des ressources humaines. Le rapport de 2008 sur *l'amélioration de la performance de la fonction publique* recommande la revalorisation des salaires et avantages d'une manière financièrement viable, et le renforcement de la gestion et de la formation des ressources humaines. À cet effet, le rapport recommande que les indemnités, qui sont passées d'une moyenne de 16 % du montant total du salaire en 1985 à 38 % en 2007, soient intégrées dans la structure salariale pour accroître la transparence et réduire la détermination discrétionnaire du niveau de la paie. L'augmentation périodique de traitement doit être proportionnellement plus grande pour les grades supérieurs, afin de mettre un terme au départ des cadres supérieurs et intermédiaires.



4.2.18 Plusieurs recommandations ont été formulées dans le projet de **stratégie de réforme de la fonction publique**, notamment une revalorisation de l'échelle salariale de l'ordre de 15 % à 80 %, l'adoption du système d'évaluation fondée sur la performance, et l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de formation locale. Comme première étape de la mise en œuvre de ces recommandations, le Gouvernement a augmenté d'environ 40 % les salaires des fonctionnaires en 2008 et se propose d'étaler les autres augmentations entre 2009 et 2010, pour éviter des chocs budgétaires. La part relative des allocations budgétaires gouvernementales destinées à la formation locale en 2007 et 2008 était d'environ 9 %. Étant donné que l'élaboration et l'approbation de cette stratégie par le Gouvernement est déjà une des conditions préalables à remplir pour le décaissement de l'aide de la Banque mondiale, la BAD a retenu comme déclencheur pour le décaissement de son don la preuve qu'une proportion de 20 % des allocations budgétaires de 2009 destinées à la formation sont affectées expressément à la formation locale.

4.2.19 **Impact attendu:** La réalisation de ce déclencheur complètera les mesures à mettre en œuvre au titre de la stratégie de réforme de la fonction publique. L'allocation de fonds suffisants pour la formation locale est une des conditions préalables à remplir pour le perfectionnement des compétences du personnel en poste et permettra finalement d'améliorer la prestation de services sociaux. L'allocation de ces fonds permettra également au Gouvernement de s'assurer l'appropriation du programme de réforme de la fonction publique.

**C. Crise alimentaire mondiale:** La hausse des prix des denrées alimentaires à l'échelle mondiale a contribué à faire baisser le niveau de vie déjà faible de bon nombre de Gambiens. Le mémorandum soumis par la BAD au Conseil sur la *Réponse à la crise alimentaire en Afrique (RCAA)*<sup>1</sup> classe la Gambie dans la catégorie des huit pays éligibles à l'octroi accéléré d'allocations du *compte des excédents* de la BAD. L'éligibilité de la Gambie à ces allocations est basée sur les critères suivants : i) le pays se trouve dans le premier quintile des pays considérés comme les plus exposés à l'insécurité alimentaire ; ii) le pays dépend dans une très large mesure des céréales et les stocks sont insuffisants pour faire face à la demande ; iii) le nombre de personnes souffrant de dénutrition, en particulier les femmes et les enfants, est en augmentation ; iv) le déficit de financement non comblé des programmes de sécurité alimentaire est estimé à 2,0 millions d'USD. Selon les estimations, 46 % des ménages des zones rurales vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté. Au cours du deuxième semestre de 2008, le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour atténuer les effets de la hausse des prix des denrées alimentaires (voir encadré 4.1). Lors des consultations engagées avec le Gouvernement à ce sujet, il a été convenu que le Gouvernement s'emploierait à augmenter la part relative des dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté dans le secteur de l'agriculture, cette part étant tombée de 6,6 % des dépenses publiques totales en 2004 à 3,6 % en 2007. **Un des indicateurs du programme pouvant faire l'objet d'un suivi concerne l'allocation, par le Gouvernement, au titre du budget de l'exercice 2009, d'une proportion de pas moins de 2,9 % de toutes les dépenses publiques au développement du secteur agricole.**

---

<sup>1</sup> ADB/BD/WP/2008/113 – ADF/BD/WP/2008/64, en date du 15 juillet 2008.

### Encadré (4.1)

#### Gambie: Impact attendu de la crise alimentaire et réponse du Gouvernement

La crise alimentaire mondiale, qui s'est manifestée sous la forme d'une hausse des prix des denrées alimentaires au cours du premier trimestre de 2008, a contribué à baisser le niveau de vie de bon nombre de Gambiens. La consommation de céréales par habitant en Gambie est d'environ 175 kg, et l'on estime que 46 % des ménages des zones rurales vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les analyses effectuées par la BAD, la FAO et la Banque mondiale confirment que la Gambie figurent parmi les neuf pays africains *«touchés par de très graves déficits de production et d'offre de denrées alimentaires, caractérisés par le manque généralisé d'accès à la nourriture pour une grande partie de la population, et peu capables d'augmenter la production vivrière sans un appui extérieur»*. Tel qu'indiqué plus haut (paragraphe 2.2.3), le FMI a révisé à la baisse de 1 % le taux de croissance prévu pour 2008 et a par contre révisé à la hausse de 1 % l'inflation annuelle, au regard de la tendance des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers. Toutefois, d'autres ajustements des taux de croissance et d'inflation pourraient être nécessaires. L'impact budgétaire de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers importés a été jusque-là absorbé grâce à une politique monétaire rigoureuse et à l'appréciation du dalasi. La réponse adaptée et opportune du Gouvernement a également contribué à l'absorption de l'impact budgétaire de la hausse des prix des denrées alimentaires. L'impact sur le compte courant, par rapport au PIB, devrait s'accroître et entraîner un recul de 2 %, et ce recul pourrait atteindre plus de 6 % si le volume des importations demeure inchangé. La situation pourrait empirer encore si la récession se poursuit à l'échelle mondiale, avec des effets négatifs sur les apports d'aide et le tourisme. L'hypothèse pessimiste du FMI montre que les effets négatifs sur le PIB réel et l'inflation entraîneront un recul de 1 % en 2009, contre 1,5 % pour le déficit du compte courant. Au cours du deuxième semestre de 2008, le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives au nombre desquelles l'on pourrait citer : i) l'exonération des droits de douane et de la taxe de vente sur le riz, à titre temporaire, jusqu'en septembre 2009, et l'encouragement des opérateurs économiques pour qu'ils importent les denrées alimentaires en quantités suffisantes pour la consommation avant la prochaine saison de récolte ; ii) la mise à la disposition des agriculteurs de quantités raisonnables d'intrants agricoles avant la prochaine saison des pluies ; iii) la promotion de la production du NERICA et d'autres variétés de riz à cycle court ; iv) la fourniture de machines agricoles pour appuyer la production agricole ; et v) l'organisation de campagnes de sensibilisation pour informer toutes les parties prenantes. Les prix des produits pétroliers ont été ajustés pour tenir compte des cours internationaux du pétrole et éliminer toute subvention.

### **4.3 Besoins et arrangements en matière de financement**

4.3.1 Après l'atteinte du point d'achèvement en décembre 2007 (paragraphe 2.2.2), la Gambie a bénéficié d'un allègement de dette d'un montant nominal équivalent à 514 millions d'USD au titre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'IADM. En conséquence, le stock de la dette extérieure, en tant que pourcentage du PIB, a été ramené de 133,6 % en 2006 à 50 %. L'analyse du degré tolérable de la dette extérieure, entreprise par la Banque mondiale, montre que le niveau de la dette extérieure est tolérable, sous réserve que le Gouvernement maintienne la politique financière prudente mise en œuvre ces dernières années et qu'il limite son emprunt à des conditions non libérales.

4.3.2 L'annexe 9 présente succinctement les projections concernant les besoins en financements, le déficit budgétaire et les moyens de financement au cours de 2009. Les dépenses publiques totales, y compris le montant net des prêts, sont estimées à 5 918 millions de dalasis en 2009, dont une proportion de 74,4 % sera couverte par les recettes fiscales. Le déficit de financement, d'un montant de 856 millions de dalasis, devrait être comblé essentiellement par les financements extérieurs, à hauteur d'un montant estimatif de 1 002 millions de dalasis. Le

montant total des engagements des partenaires participant à l'appui budgétaire est estimé à 29,0 millions d'USD, ce qui est l'équivalent de 580 millions de dalasis<sup>1</sup>, soit 58 % du montant estimatif de l'aide extérieure en 2009. La BAD se propose de fournir 6,0 millions d'USD, soit 21 % de tout le programme d'appui budgétaire, tandis que la Banque mondiale et l'Union européenne se proposent de fournir 24 % (7,0 millions d'USD) et 55 % (16,0 millions d'USD), respectivement.

**4.4 Bénéficiaires du programme:** Le PABRP est conçu de manière à appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ce programme bénéficiera aux institutions gouvernementales directement chargées de la responsabilité, de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion financière et la prestation de services. En particulier, le programme appuiera les efforts déployés dans les domaines du recouvrement des recettes, de la budgétisation et de l'audit. Il est axé sur l'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la responsabilité dans le domaine financier, l'amélioration de l'alignement du budget sur les priorités du DSRP, et la réforme de la fonction publique, au bénéfice des segments pauvres de la population. L'appui fourni permettra d'approfondir les réformes macroéconomiques, de stimuler la croissance et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

**4.5 Impact sur le genre:** Tel qu'indiqué plus haut (paragraphe 2.2.4), la pauvreté en Gambie a une dimension genre, dans la mesure où 60,5 % des ménages pauvres sont des ménages ayant pour chef une femme et où il existe un large écart entre les deux sexes pour ce qui est des services sociaux. Pour mieux évaluer cet écart en Gambie, la BAD se propose d'entreprendre une analyse du profil du genre dans ce pays en 2009. Le PABRP de la BAD aura un impact positif sur les femmes de Gambie, principalement grâce à l'augmentation de la part relative des allocations budgétaires au titre du DSRP en faveur des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Dans ces secteurs, en particulier, l'écart entre les deux sexes est très évident. Selon les estimations, le taux de scolarisation des filles, aussi bien dans le primaire que dans le secondaire, devrait augmenter au-delà des niveaux actuels respectifs de 80 % et de 42,3 %. Les indicateurs de santé des femmes devraient également s'améliorer : le taux de mortalité maternelle devrait passer en dessous du niveau de 690 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, atteint en 2005 (annexe 2). L'impact du programme, au titre de l'opération de la Banque mondiale, sera particulièrement positif pour les producteurs d'arachide dont la majorité sont des femmes.

**4.6 Effets environnementaux:** Il s'agit d'une opération d'appui aux réformes, et il n'y a donc pas d'effets environnementaux directs. L'opération est classée à la catégorie 3, sur la base de la classification environnementale en vigueur à la Banque. Toutefois, il convient de noter que l'option du programme en faveur de l'augmentation de la proportion des allocations budgétaires en faveur de la mise en œuvre du DSRP permettra également d'améliorer la disponibilité des ressources destinées aux questions transversales (et notamment au genre et à l'environnement), qui représentent 1,5 % de toutes les allocations budgétaires de l'exercice 2008.

---

<sup>1</sup> Au taux de change de 20 dalasis pour 1 USD.

## V. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION

### 5.1 Arrangements en matière de mise en œuvre

5.1.1 Organe de mise en œuvre: Le Département d'État aux Finances et aux Affaires économiques (DOSFEA) sera l'organe de mise en œuvre. D'autres entités telles que le Bureau national de l'audit (NAO) et l'Autorité des recettes de la Gambie (GRA) seront chargées de mettre en œuvre leurs propres volets du programme et de réaliser leurs indicateurs de performance respectifs au titre du programme.

5.1.2 Arrangements en matière de passation de marchés: Les procédures et systèmes nationaux de passation de marchés seront applicables. La Banque mondiale a procédé à l'examen de ces procédures en 2005, dans le contexte du *rapport analytique sur la passation de marchés dans le pays* (CPIP), et a conclu qu'elles étaient ouvertes, non discriminatoires et transparentes, tout en recommandant certains ajustements (paragraphe 2.2.10).

5.1.3 Arrangements en matière de décaissement: Les dons BAD et FAD seront décaissés chacun en une tranche unique, en principe au cours du premier semestre de 2009. Le don BAD proviendra des ressources du compte des excédents de la BAD destinées à appuyer la *Réponse à la crise alimentaire en Afrique* et devrait être décaissé dès la satisfaction des *Conditions générales* BAD/FAD et l'ouverture d'un compte spécial commun pour l'appui budgétaire (CBSA) en devises à la Banque centrale. Les ressources du don FAD seront décaissées par virement sur le CBSA dès la réalisation de déclencheurs spécifiques. Les fonds reçus seront ensuite transférés au *compte consolidé général des fonds locaux* (CGLF) du DOSFEA, en appui au budget de l'exercice 2009. Le Gouvernement fournira la preuve du dépôt de fonds sur le compte spécial CBSA et de leur transfert au compte CGLF du DOSFEA. Le décaissement des fonds n'est pas subordonné à des achats spécifiques.

### 5.2 Suivi et évaluation

5.2.1 Institution responsable: Le protocole d'accord donnera au Gouvernement et aux partenaires participant à l'appui budgétaire mandat de suivre la performance au regard d'indicateurs, cibles et déclencheurs convenus mutuellement et tirés de la *matrice conjointe de l'appui budgétaire général* (annexe 6).

5.2.2 Audit: Dans le cadre du rapport annuel sur l'exécution du budget, le NAO du Gouvernement présentera l'audit de l'utilisation des allocations budgétaires au cours des exercices précédents, dès que les éléments d'un tel audit sont disponibles. Les partenaires de développement signataires du protocole d'accord peuvent demander des audits externes supplémentaires, en étroite liaison avec le Gouvernement.

5.2.3 Système d'information: Les informations et les analyses utiles pour les revues annuelles proviendront essentiellement du système de suivi et d'évaluation du DSRP dont la responsabilité incombe au *Bureau de coordination de la stratégie de réduction de la pauvreté* (SPACO), créé par la Commission nationale de la planification (NPC), et aux autres institutions bénéficiant directement du don FAD, notamment le DOSFEA, le NAO, le Bureau de la gestion du personnel (PMO) et la GRA.

5.2.4 Suivi: S'agissant de l'harmonisation de la coordination de l'aide, les trois partenaires participant à l'appui budgétaire partagent une même matrice conjointe de l'appui budgétaire général (annexe 6). La supervision sera assurée conjointement avec les autres partenaires participant à l'appui budgétaire et sera intégrée dans le mécanisme national de revue mis en place par le SPACO. Pour la plupart des domaines du programme, la supervision et le dialogue se poursuivront sur une base continue au sein des secteurs ou des programmes thématiques. La BAD participera aux revues annuelles conjointes du Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (PABRP), dont l'objectif sera de passer en revue l'évaluation générale des progrès réalisés dans chaque domaine du programme. En outre, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé participeront à la réunion annuelle du groupe consultatif. Il convient de noter que le suivi de l'appui budgétaire peut être entravé par l'indisponibilité ou la faible fréquence de certains indicateurs cruciaux de résultats tels que les rapports d'évaluation de la pauvreté actualisés et les statistiques sur la santé, l'éducation et l'agriculture.

5.2.5 Évaluation: Le protocole d'accord (paragraphe 5.2.1) établit le *cadre d'évaluation de la performance* (PAF), en tant que cadre unique et cohérent d'évaluation des progrès au regard de repères et de déclencheurs quantifiés, d'indicateurs de résultats, de mesures sélectionnées à mettre en œuvre, et de processus de revue.

## VI. INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES

**6.1 Instruments juridiques:** Les deux instruments juridiques à signer sont les suivants : i) le Protocole d'accord BAD relatif à la *Réponse à la crise alimentaire en Afrique* (RCAA) ; et ii) le Protocole d'accord FAD relatif à l'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté. Le don BAD octroyé aux termes du Protocole d'accord BAD sera financé à partir des ressources du compte des excédents de la BAD, tandis que le don FAD sera financé à partir des ressources du FAD-XI.

### 6.2 Conditions liées à l'intervention de la Banque

6.2.1 Protocole d'accord portant octroi du don BAD: Le Protocole d'accord portent octroi du don BAD, au titre de la RCAA, entre en vigueur dès sa signature et l'ouverture d'un *compte commun de l'appui budgétaire* en devises à la *Central Bank of The Gambia* (CBG).

### 6.2.2 Protocole d'accord portant octroi du don FAD

Engagement : Le bénéficiaire s'engage à:

- i) Mettre en œuvre à temps les mesures prescrites dans le présent Protocole d'accord et la déclaration de politique de développement soumise au Fonds par le bénéficiaire, au titre du programme d'appui budgétaire;
- ii) Consulter le Fonds sur tout écart majeur par rapport aux mesures prescrites et/ou à la déclaration sur la politique de développement.

Conditions préalables à remplir pour l'entrée en vigueur: Le Protocole d'accord entre en vigueur dès sa signature.

Conditions préalables à remplir pour le décaissement du don: L'obligation du Fonds de décaisser le don est subordonnée à l'entrée en vigueur du Protocole d'accord et à la satisfaction, par le bénéficiaire, des conditions ci-après: Le bénéficiaire devra fournir la preuve, acceptable pour le Fonds, que:

- i) un compte spécial en devises, qui sera le compte commun de l'appui budgétaire (CBSA), a été ouvert au nom du programme à la *Central Bank of The Gambia* (CBG), pour le dépôt du produit du don;
- ii) les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté, prévues dans le budget 2009 du bénéficiaire, représentent pas moins de 46,4 % du montant total des dépenses publiques [*copie du budget 2009 approuvé*];
- iii) les comptes publics audités des exercices 2005 et 2006 ont été soumis à l'Assemblée nationale [*lettre du NAO au DOSFEA, avec en pièce jointe le rapport du Vérificateur général sur les comptes des exercices 2005 et 2006*]; et
- v) au titre du budget 2009 du bénéficiaire, une proportion de 20 % des allocations budgétaires destinées à la formation est affectée expressément à la formation locale [*copie du budget 2009 approuvé*].

**6.3 Conformité avec les politiques de la Banque:** Le programme est conforme à toutes les politiques et directives applicables de la Banque, et notamment à celles qui suivent: i) Directives pour l'appui budgétaire général ; ii) Stratégie d'aide conjointe de la Banque à la Gambie ; iii) Orientations stratégiques et plan d'action de la Banque pour la gouvernance pour la période 2008-2010 ; et iv) Directives du Groupe de la Banque 2008 pour les dons au titre du cadre pour la *Réponse à la crise alimentaire en Afrique*.

## VII. GESTION DES RISQUES

**7.1 Capacités en matière de mise en œuvre:** L'insuffisance des capacités en matière de mise en œuvre dans le secteur public demeure un défi majeur et un risque pour la mise en œuvre efficace du programme. Cependant, les trois facteurs suivants permettent d'atténuer ce risque : i) le programme d'appui budgétaire couvre un éventail limité de réformes et s'appuie plutôt sur les initiatives existantes, au lieu d'introduire de nouvelles réformes ; ii) le renforcement des capacités par le biais de la réforme de la fonction publique qui est en soi un objectif majeur du programme ; et iii) plusieurs opérations de renforcement des capacités sont en cours et fournissent une assistance technique et un appui aux institutions intervenant dans la gestion et la gouvernance financières, y compris des opérations de la BAD (paragraphe 3.5.2).

## 7.2 Durabilité et stabilité macroéconomique

7.2.1 Le Gouvernement a administré la preuve de son ferme engagement en faveur du maintien de la stabilité financière et macroéconomique. La durabilité de cet engagement demeure une source de risque à moyen terme, en particulier au regard de la vulnérabilité de l'économie gambienne aux chocs externes tels que les intempéries, la persistance de la crise financière mondiale actuelle, et la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. La Banque appuie actuellement cinq projets ciblant le secteur de l'agriculture et visant essentiellement à améliorer le rendement des cultures vivrières et de rente et à accroître la production halieutique et animale. Les principaux bénéficiaires ciblés par ces projets sont les pauvres dont la majorité sont des femmes.

7.2.2 Un autre risque majeur pouvant remettre en cause la durabilité macroéconomique a trait à l'augmentation substantielle des dépenses publiques courantes, principalement du fait de l'augmentation des salaires et traitements des fonctionnaires. Tel qu'indiqué plus haut (paragraphe 4.2.22), le projet de stratégie de réforme de la fonction publique propose, pour les fonctionnaires de tous les grades, une augmentation des salaires et traitements de l'ordre de 15 % à 80 %, ce qui augmentera considérablement la masse salariale, avec entre autres effets l'accélération de l'inflation.

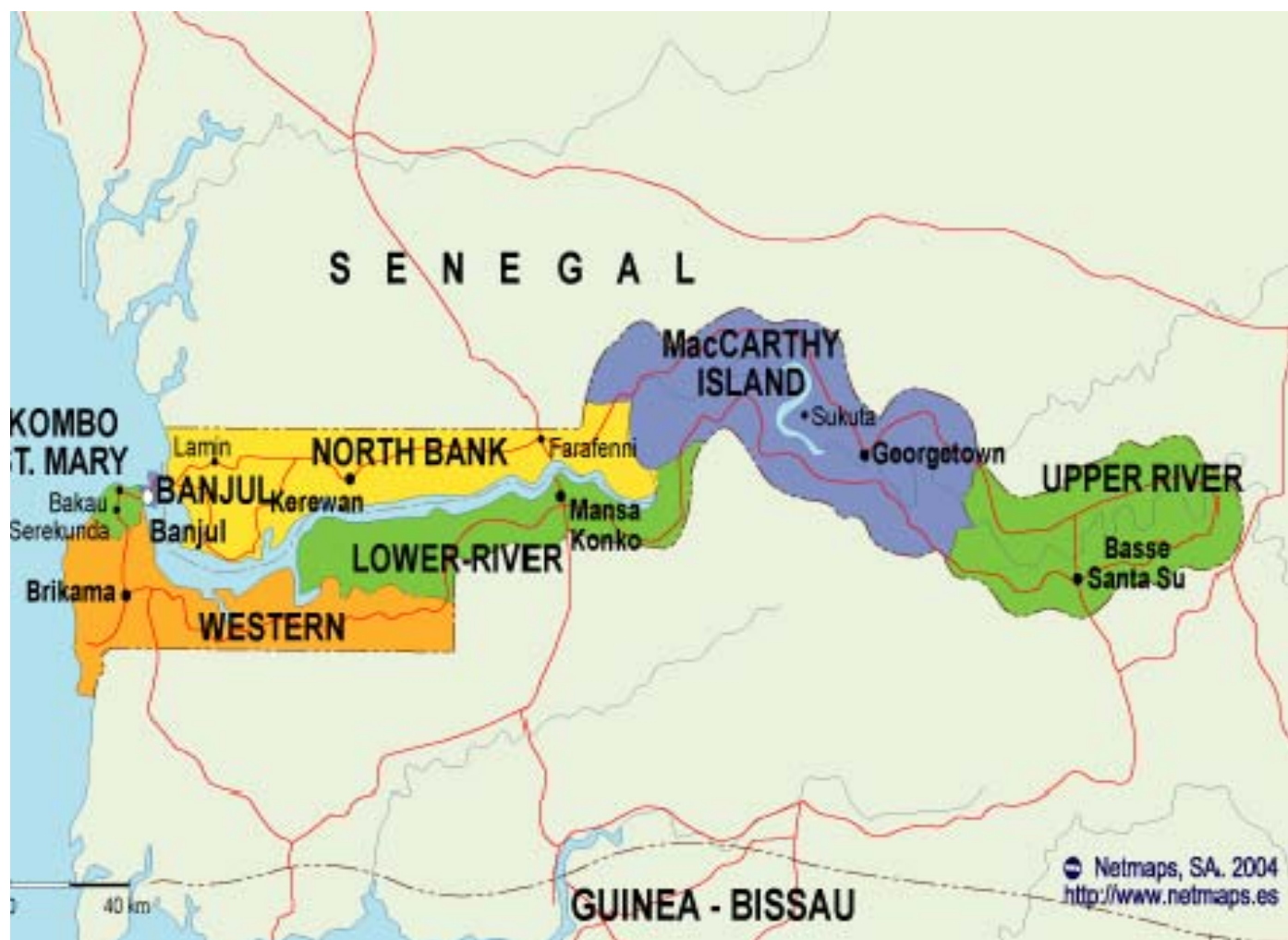
7.2.3 Un risque potentiel pour la stabilité macroéconomique est lié au manque de rigueur dans la gestion de la dette. En dépit de l'allègement substantielle du fardeau de la dette extérieure après l'atteinte du point d'achèvement, l'analyse du degré d'endettement tolérable à ce point demeure une source potentielle de risque. De même, le stock de la dette intérieure est considéré comme étant d'un niveau significatif (paragraphe 4.2.23), dans la mesure où il représente une proportion substantielle des dépenses publiques courantes. Pour atténuer ce risque, le Gouvernement a accepté de limiter le volume de la dette extérieure nouvellement contractée, tout en cherchant à l'obtenir à des conditions plus libérales, et de réduire le recours à l'emprunt intérieur pour financer le déficit. Au titre du Projet d'appui institutionnel financé par la BAD, un appui sera fourni au Gouvernement pour l'aider à formuler une stratégie de gestion de la dette.

7.2.4 Réforme viable du secteur de l'arachide: Ces dernières années, plusieurs initiatives visant à privatiser le secteur de l'arachide se sont soldées par un échec. La détermination renouvelée du Gouvernement qui a élaboré une feuille de route pour la redynamisation du secteur de l'arachide, avec la participation des principales parties prenantes, contribue à atténuer ce risque. La feuille de route bénéficie de l'engagement de la communauté des bailleurs de fonds à appuyer les réformes en investissant dans l'infrastructure de base liée directement à ce secteur, y compris les entrepôts, la flotte fluviale et les équipements de chargement. L'appui de la communauté des bailleurs de fonds couvrira également le renforcement des capacités du Gouvernement dans le domaine de la réglementation.

## VIII. RECOMMANDATION

La Direction invite le Conseil d'administration à approuver la proposition relative à l'octroi d'un don de 3,0 millions d'UC au Gouvernement de la République de Gambie, aux fins stipulées et sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.

Gambie : Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté  
Carte de la Gambie



**STATE NAME**

□ National Capital

• Regional Capital

• Other City or Town

--- International Boundary

--- Regional Boundary

La présente carte a été établie par le Groupe de la Banque africaine de développement, exclusivement à l'intention des lecteurs du présent rapport dont elle constitue une annexe. Les appellations utilisées et les frontières qui y figurent n'impliquent, de la part du Groupe de la Banque et de ses membres, aucune prise de position quant au statut juridique d'un territoire, ni quant à l'approbation ou à l'acceptation de ces frontières.



## RÉPUBLIQUE DE LA GAMBIE

Département d'État aux Finances et aux affaires économiques  
The Quadrangle  
Banjul

N° ADM 513/03/Part III/(MGBG)

25 novembre 2008

Dr Donald KABERUKA  
Président  
Banque africaine de développement  
B.P. 323, 1002 Tunis, Belvédère  
**TUNISIE**

Monsieur le Président,

### **GAMBIE: PROGRAMME D'APPUI BUDGÉTAIRE À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ** **DÉCLARATION DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

Au nom du Gouvernement de la République de Gambie, j'ai l'honneur d'inviter, par la présente, le Groupe de la Banque africaine de développement à se joindre à la Banque mondiale et à l'Union européenne pour appuyer la *Stratégie de réduction de la pauvreté* de la Gambie pour la période 2007-2011, en fournissant à ce pays, au titre de l'appui budgétaire, une aide sous forme de don d'un montant de 6,0 millions d'USD. L'appui budgétaire du Groupe de la Banque contribuera à aider la Gambie à soutenir à moyen terme les efforts de stabilisation macroéconomique et d'ajustement structurel, sans qu'il soit nécessaire de faire des coupes dans les dépenses publiques consacrées aux services sociaux de base, ni dans les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté. L'appui budgétaire servira également à compenser les recettes publiques sacrifiées au titre de la suspension de la taxe de vente sur le riz et des droits sur les intrants agricoles au cours des exercices 2008 et 2009.

#### **I. CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION**

1.1 Le deuxième *document de stratégie pour la réduction de la pauvreté* (DSRP II) de la Gambie, qui est en cours, couvre la période quinquennale 2007-2011. Le DSRP a été approuvé par le Gouvernement en novembre 2006 et a ensuite été entériné par la communauté internationale lors de la table ronde tenue en février 2008 à Londres. Il s'appuie sur le DSRP I (2003-2005), et ses objectifs et buts sont alignés sur les *objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD). Le DSRP II est fondé sur les objectifs politiques à long terme définis dans le plan prospectif de développement du pays, connu sous le nom de *Vision 2020*, qui vise à faire de la Gambie un pays à revenu intermédiaire dynamique grâce à la relance de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du tourisme et des services financiers, et au développement des ressources humaines. Le DSP repose sur les cinq piliers suivants : i) Création d'un environnement politique favorable à la promotion de la croissance et à la réduction de la pauvreté ; ii) Renforcement des capacités et accroissement du rendement des secteurs productifs : agriculture, pêche, industrie, commerce, tourisme et infrastructure, avec un accent particulier sur les capacités productives

des pauvres et des groupes vulnérables ; iii) Amélioration de la couverture des services sociaux de base et des besoins des pauvres et des groupes vulnérables dans le domaine de la protection sociale ; iv) Renforcement des systèmes de gouvernance ainsi que des capacités des communautés locales et des organisations de la société civile (OSC) pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté ; v) Intégration des questions transversales (genre, jeunesse, démographie, VIH/sida, nutrition et environnement) dans le processus de développement.

1.2 La Gambie enregistre une croissance constante et bénéfique d'un environnement macroéconomique stable depuis 2004. En termes réels, la croissance économique a été en moyenne de 6,2 % entre 2004 et 2007, et selon les estimations préliminaires, elle devrait atteindre 5,5 % en 2008. Ces dernières années, la croissance a eu pour moteur les apports constants en investissements directs étrangers qui s'établissent en moyenne à 12,8 % du PIB depuis 2003. Les investissements ciblent principalement les secteurs de la construction, du tourisme et des télécommunications. L'inflation (IPC annuel moyen) a enregistré une forte baisse, tombant de 14,3 % en 2004 à 2,1 % en 2006, mais elle devrait augmenter de nouveau, selon les estimations, pour atteindre environ 6 % en 2008, principalement du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires, des produits pétroliers et des intrants agricoles. Le strict contrôle du crédit aussi bien au secteur public qu'au secteur privé a conduit à un recul de la croissance de la masse monétaire, croissance qui a été ramenée de 26,2 % en 2006 à 6,7 % en 2007. Les estimations préliminaires de la situation financière en 2008 font toutefois ressortir un déficit de global de 3 %, qui s'explique par la baisse des recettes fiscales, et notamment des droits à l'importation des denrées alimentaires et des produits pétroliers, ainsi que des produits destinés à la réexportation. L'amélioration de la situation financière depuis 2005 est imputable au contrôle strict exercé par le Gouvernement sur les dépenses publiques et à l'amélioration du recouvrement des recettes, à la faveur des réformes institutionnelles. L'Autorité des recettes de la Gambie (GRA), créée en 2004 en tant qu'organisme semi-autonome, met actuellement en œuvre son premier plan stratégique institutionnel (2008-2010) dont l'objectif est d'améliorer le recouvrement des recettes par la prestation de services de qualité et le développement des ressources humaines.

1.3 Toutefois, la position extérieure du compte courant a continué d'afficher un déficit chaque année. Le déficit, transferts officiels compris, s'est accentué, passant de 11,5 % du PIB à la fin de 2006 à 12,5 % l'année suivante. Cette détérioration était imputable essentiellement à la baisse des recettes tirées de l'arachide, des transferts officiels et des envois de fonds par les travailleurs établis à l'étranger. La situation des réserves officielles en devises s'est améliorée, passant de 4,3 mois d'importations en 2004 à 5,5 mois en 2007. L'amélioration de la situation macroéconomique depuis 2004 a permis au Gouvernement d'atteindre le point d'achèvement PPTE en décembre 2007, d'où la décision du Club de Paris en janvier 2008 de consentir un allègement de dette à la Gambie. À la suite de l'atteinte du point d'achèvement, la dette extérieure, en tant que proportion du PIB, a diminué, tombant de 133,6 % du PIB à la fin de 2007 à 50 % l'année suivante.

1.4 L'amélioration de la situation macroéconomique était imputable aux réformes politiques et institutionnelles mises en œuvre par le Gouvernement ces dernières années. Ces réformes visaient à accroître la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques et portaient, entre autres, sur les aspects suivants : i) l'actualisation du cadre législatif de la gestion des dépenses publiques, de l'administration des recettes et de la passation des marchés publics ; la création de l'Autorité des recettes de la Gambie (GRA) ; iii) la mise en place d'un système intégré d'information relatif à la gestion financières (IFMIS) ; iv) la réduction des retards dans l'audit des comptes publics ; v) le renforcement de l'indépendance et des contrôles internes de la Banque centrale ; et vi) l'amendement de la loi sur la passation des marchés publics et la création de l'Autorité des marchés publics de la Gambie.

## II. RÉFORMES PROPOSÉES AU TITRE DU PROGRAMME D'APPUI BUDGÉTAIRE DIRECT (2008 – 2010)

2.1 L'appui budgétaire direct sollicité est le mode privilégié d'aide à ce stade, car il garantit l'appropriation par le Gouvernement de l'allocation des ressources, améliore la prévisibilité de la disponibilité des ressources et disperse moins les capacités du Gouvernement. Nous espérons également que le programme d'appui budgétaire contribuera en fin de compte à améliorer la coordination de l'aide et marquera le début de la mise en œuvre des recommandations de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*.

2.2 L'opération d'appui budgétaire proposée aidera le Gouvernement à consolider l'amélioration récente de la situation macroéconomique. Elle sera axée sur l'amélioration de la gestion des finances publiques et le renforcement des capacités du Gouvernement à améliorer les prestations de la fonction publique. Au cours de l'année dernière, le Gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec les trois partenaires participant à l'appui budgétaire ; outre la Banque africaine de développement, il s'agit de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Sur la base des consultations menées avec ces partenaires, nous sommes convenus d'une *matrice conjointe de l'appui budgétaire général* qui met l'accent sur les réformes politiques et institutionnelles et les mesures à mettre en œuvre dans des domaines prioritaires sélectionnés. Nous nous proposons également de signer un protocole d'accord pour officialiser le partage de la matrice conjointe des politiques et déterminer les arrangements en matière de financement ainsi que les arrangements en matière de suivi et d'évaluation

### Amélioration de la gestion des finances publiques

2.3 Au titre du programme d'appui budgétaire financé par le FAD, le Gouvernement poursuivra la réforme engagée dans l'administration fiscale et l'administration douanière. Une des principales initiatives dans ce domaine a trait à la mise en œuvre, par l'*Autorité des recettes de la Gambie* (GRA), de son plan stratégique institutionnel dont l'objectif est d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et d'augmenter la proportion des gros contribuables procédant à des autoévaluations. À cet égard, nous sommes parvenus avec les partenaires participant à l'appui budgétaire à un accord qui stipule que «...*La GRA mettra en œuvre son plan stratégique institutionnel en 2009-2010, avec des cibles de performance pouvant faire l'objet d'un suivi, sur la base du plan institutionnel*». Il a été convenu que la BAD appuierait cette initiative et mettrait en œuvre des mesures pouvant faire l'objet d'un suivi pour s'assurer que **les recettes fiscales ne représentent pas moins de 18,7 % en 2009 et 2010.**

2.4 S'agissant de l'amélioration de la planification budgétaire, le Gouvernement est convenu avec les partenaires participant à l'appui budgétaire de plusieurs mesures à mettre en œuvre, et notamment des mesures suivantes : i) le budget 2009 soumis à l'Assemblée nationale doit être aligné sur les priorités du DSRP II ; ii) L'exécution du budget 2009 doit obéir aux priorités du DSRP ; iii) Les prévisions budgétaires de l'exercice 2009, émanant du Département d'État à l'Agriculture et du Département d'État aux Travaux et à l'Infrastructure, doivent être basées sur les plans annuels de passation de marchés et les cibles de performance sectorielle. Il a été convenu que la BAD appuierait les mesures susmentionnées qui visent à améliorer le processus budgétaire, et notamment la mesure visée au point i) ci-dessus. À cette fin, le Gouvernement soumettra à la BAD la preuve que **la part des dépenses contribuant à la réduction de**

**la pauvreté (à l'exclusion des paiements d'intérêts) au titre du budget 2009 représentera pas moins de 46,4 % des dépenses publiques courantes.** La soumission d'une telle preuve constitue un des déclencheurs du décaissement des ressources de la BAD destinées à l'appui budgétaire.

2.5 Le Gouvernement fait également preuve d'engagement en faveur du renforcement du système de gestion des dépenses publiques par la réduction des retards dans l'audit des comptes publics. Les comptes audités de la période de 1992 à 1999 ont été soumis à l'Assemblée nationale en 2005. Nous envisageons les actions suivantes au cours de la période 2008-2010 : i) la soumission des comptes publics de l'exercice 2007 au Bureau national de l'audit (NAO) ; ii) la soumission à l'Assemblée nationale des comptes audités des exercices 2005 et 2006 ; iii) l'allocation de ressources dans le budget annuel pour couvrir le coût d'entretien du système IFMIS ; iv) la préparation de rapports mensuels sur la situation financière et les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté ; v) le suivi central des apports d'aide extérieure et l'intégration des informations y afférentes dans le budget ; vi) le renforcement du système de passation des marchés publics. Le Gouvernement est convenu avec la BAD de la fourniture de la preuve **de la soumission des comptes des exercices 2005 et 2006 à l'Assemblée nationale.** La fourniture d'une telle preuve constituera l'un des déclencheurs du décaissement des fonds du don BAD. La soumission des comptes clôturés de l'exercice 2007 au NAO et celle des comptes audités de la période de 2000 à 2004 à l'Assemblée nationale constituent des conditions préalables à remplir pour l'opération d'appui budgétaire financée par la Banque mondiale.

### **Réforme de la fonction publique**

2.6 Le Gouvernement exprime sa gratitude pour l'appui fourni par la BAD et les autres partenaires de développement au titre du financement des études préparatoires conduisant à l'élaboration d'une stratégie de réforme de la fonction publique. J'ai le plaisir de vous informer, Monsieur le Président, que le Gouvernement a formulé une stratégie de réforme de la fonction publique, sur la base des études préparatoires. Les mesures envisagées au titre de cette réforme au cours de la période 2008-2010 porteront notamment sur : i) la préparation et l'entérinement d'une stratégie gouvernementale de réforme de la fonction publique, y compris une stratégie de réforme de la paie ; ii) la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de formation qui sera axée sur la formation locale ; iii) la révision du système d'évaluation de la performance et du système pilote dans les secteurs de l'éducation et de la santé ; iv) l'inversion de la tendance des taux de départ des titulaires de tous les types de postes ; et v) la pleine informatisation du système de paie sur la base de l'IFMIS. Le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre la stratégie en 2008 en procédant à une augmentation de 40 % des salaires et traitements des fonctionnaires, et d'autres augmentations sont prévues, en tenant compte de la viabilité financière. Les discussions engagées avec la BAD ont abouti à la conclusion que la BAD devrait appuyer les mesures conçues pour renforcer les capacités du Gouvernement dans le domaine de la formation locale (voir point ii) ci-dessus). À cet égard, nous sommes convenus avec la BAD que **la part du budget de formation affectée expressément à la formation locale en 2009 ne devrait pas être de moins de 20 %.** La satisfaction de cette condition sera un déclencheur du décaissement du don BAD.

## Réponse à la crise alimentaire

2.7 Vous conviendrez avec moi, Monsieur le Président, que la récente hausse des prix des denrées alimentaires importées, ajoutée à l'augmentation des cours du pétrole et à la crise financière mondiale, a eu des effets négatifs sur les économies des pays africains en développement. La récente hausse des prix des denrées alimentaires a entraîné un recul des indicateurs de pauvreté qui étaient déjà d'un niveau faible, en particulier pour les ménages qui consacrent 60 % de leur revenu à la nourriture. En Gambie, la consommation de céréales par habitant est d'environ 175 kg, et l'on estime que 46 % des ménages des zones rurales vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le prix d'un sac de riz de 50 kg a augmenté de 63 %, passant de 600 GMD en avril 2008 à 975 GMD en septembre. Cette situation a de graves implications pour bon nombre de Gambiens, dans la mesure où le salaire journalier minimum officiel est d'environ 27,5 GMD, soit un revenu mensuel d'environ 605 GMD. Le prix du sac de riz est bien plus élevé que le revenu du citoyen gambien lambda à faible revenu, surtout quand on sait qu'une famille gambienne moyenne consomme plus de deux sacs de riz par mois.

2.8 Face à cette situation, le Gouvernement a lancé, au cours du deuxième semestre de 2008, plusieurs initiatives au nombre desquelles l'on pourrait citer les suivantes : i) l'exonération des droits de douane et de la taxe de vente sur le riz, à titre temporaire jusqu'en septembre 2009, et l'encouragement des opérateurs économiques pour qu'ils importent les denrées alimentaires de base en quantités suffisantes aux fins de consommation avant la prochaine saison de récolte ; ii) la mise à la disposition des agriculteurs de quantités raisonnables d'intrants agricoles, dans la perspective de la prochaine saison des pluies ; iii) la promotion de la production du riz NERICA et d'autres variétés de riz à cycle court ; iv) la fourniture de machines agricoles pour appuyer la production agricole ; et v) l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'intention de toutes les parties prenantes. Nous avons également procédé à l'ajustement des prix des produits pétroliers pour tenir compte des cours internationaux et éliminer tout recours aux subventions.

2.9 Les effets de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, ajoutés à la crise financière mondiale, devraient avoir un sérieux impact sur l'économie gambienne. Selon les estimations préliminaires, les recettes sacrifiées au titre de l'exonération des droits de douane et de la taxe de vente sur le riz, et au titre de la réduction des droits à l'importation des produits pétroliers et des produits de base destinés à la réexportation, sont d'un montant d'environ 500 millions de GMD, soit l'équivalent de 2,5 millions d'USD. Le FMI a révisé à la baisse de 1 % le taux de croissance prévu pour 2008 et a par contre augmenté de 1 % le taux annuel estimatif de l'inflation. D'autres ajustements des taux de croissance et d'inflation pourraient s'avérer nécessaires. La crise financière mondiale devrait avoir un impact négatif sur les recettes tirées des exportations, et notamment du tourisme qui est le principal pourvoyeur de recettes en devises. La fourniture de l'appui budgétaire par les partenaires de développement à ce stade aiderait le Gouvernement à maintenir les réformes politiques et institutionnelles visant à promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté.

2.10 Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais réitérer le ferme engagement du Gouvernement à œuvrer au maintien de la stabilité macroéconomique et de la croissance par l'amélioration de la gestion des finances publiques. Avec un régime macroéconomique stable, nous allons continuer à promouvoir des politiques et programmes permettant d'accélérer une croissance bénéficiant

aux pauvres et à améliorer la prestation de services sociaux, et notamment de services d'éducation et de santé. Nous continuerons de compter sur le Groupe de la Banque africaine de développement pour compléter nos efforts dans les domaines des réformes politiques et institutionnelles et du renforcement des capacités.

En vous remerciant de votre appui continu, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Signé: Mousa Bala Gaye

**SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX FINANCES ET AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Gambie: Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté**

**Projet de protocole d'accord**

**CADRE DE PARTENARIAT POUR UNE APPROCHE  
COMMUNE DE L'APPUI BUDGÉTAIRE ENTRE LE GOUVERNEMENT  
DE LA GAMBIE ET LES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT**

**I. Introduction**

1.1 Le présent document établit un cadre de partenariat pour une approche commune de l'appui budgétaire.

1.2 L'objet de l'appui budgétaire est d'aider le Gouvernement de la Gambie (ci-après désigné «le Gouvernement») à mettre en œuvre son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le but ultime étant de réduire la pauvreté. Étant donné que le budget sera l'outil central utilisé par le Gouvernement pour réaliser ses objectifs de développement, tels que définis dans le DSRP, les partenaires de développement (ci-après désignés «les partenaires de développement») sont convenus de fournir une part croissante de leur appui global au Gouvernement sous forme d'appui budgétaire.

**II. Objectifs**

Le principal objectif du cadre de partenariat est d'harmoniser les programmes d'appui budgétaire des partenaires de développement, renforçant ainsi la coopération entre le Gouvernement et ses partenaires de développement, afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'aide extérieure, tout en appuyant le développement institutionnel de la Gambie. Il s'agira notamment : d'harmoniser, autant que possible, les processus et procédures des partenaires de développement afin de maximiser le recours aux systèmes nationaux et de réduire à un niveau minimal les coûts de transaction aussi bien pour le Gouvernement que pour les partenaires de développement ; de renforcer le dialogue entre le Gouvernement et les partenaires de développement, afin d'établir un lien entre les engagements en matière de financement et les priorités du Gouvernement dans le domaine du développement, tels que définis dans le DSRP ; et d'accroître la prévisibilité (du point de vue du calendrier et du montant) de l'appui budgétaire et/ou des apports d'aide des bailleurs de fonds.

**III. Participants**

3.1 Les participants au cadre de partenariat sont le Gouvernement, représenté par \_\_\_\_\_, et les partenaires de développement suivants:

La Commission européenne, représentée par \_\_\_\_\_;

La Banque africaine de développement, représentée par \_\_\_\_\_; et

La Banque mondiale, représentée par \_\_\_\_\_.

3.2 Les partenaires de développement supplémentaires souhaitant se joindre au cadre de partenariat peuvent le faire, sous réserve de l'accord du Gouvernement, par notification adressée par écrit à tous les signataires. La participation au présent Cadre de partenariat n'oblige aucun partenaire de développement signataire à fournir des ressources financières, sous forme d'appui budgétaire ou sous une autre forme, au cours de tout exercice donné.

#### **IV. Principes opérationnels**

##### ***Préséance des accords bilatéraux et multilatéraux***

4.1 Le présent Cadre de partenariat sera complété par des accords de financement bilatéraux ou multilatéraux qui ont juridiquement préséance sur le Cadre de partenariat. Celui-ci n'est pas un accord juridique contraignant et ne crée pas de droits ou obligations en droit international. La responsabilité ultime de l'approbation de la fourniture de l'appui budgétaire et les circonstances/conditions de la fourniture de cet appui incombent aux parlements respectifs des partenaires de développement concernés (dans le cas des partenaires bilatéraux) ou à leurs conseils d'administration respectifs (dans le cas des partenaires multilatéraux), et ces conditions peuvent être revues et changées jusqu'à la date d'approbation. Compte dûment tenu de la responsabilité spécifique de chaque partenaire de développement, les partenaires signataires devront toutefois chercher à conclure des accords de financement compatibles avec l'esprit et la lettre des dispositions du présent Cadre de partenariat.

##### ***Responsabilité du Gouvernement***

4.2 Le présent Cadre de partenariat est basé sur la compréhension que le Gouvernement devra:

- Veiller à ce que le montant total des dépenses et celui des allocations sectorielles reflètent effectivement le budget du pays en général, et les engagements en faveur de la réduction de la pauvreté, énoncés dans le DSRP, en particulier;
- Mettre en œuvre des politiques macroéconomiques favorisant la stabilisation et la croissance;
- Assurer le suivi et faire rapport sur la mise en œuvre efficace du budget et sur les progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs de performance, en fournissant les informations et les rapports susmentionnés; et
- Prendre des mesures pour renforcer les systèmes nationaux (par exemple, les systèmes nationaux de gestion financière et de passation de marchés) en vue d'accroître l'efficacité des dépenses publiques en matière de développement et de renforcer la transparence et la responsabilité.

##### ***Responsabilité des partenaires de développement***

4.3 Les partenaires de développement signataires entendent travailler en partenariat avec le Gouvernement pour faciliter la mise en œuvre du DSRP, aussi bien par le biais de l'appui budgétaire que par celui de l'appui complémentaire fourni au titre de leurs programmes de portée plus large. Autant que possible et sous réserve des dispositions administratives et statutaires en vigueur, y compris les dispositions des accords de financement bilatéraux conclus avec le Gouvernement et régissant en fin de compte les engagements et les décaissements, les partenaires de développements s'engagent à:

- Fournir le plus rapidement possible des informations sur les niveaux des engagements futurs au titre de l'appui budgétaire, dans le cadre du processus gouvernemental de budgétisation et de planification, afin d'accroître la prévisibilité des apports d'aide;
- Tout mettre en œuvre pour aligner le décaissement de l'appui budgétaire sur les besoins en flux de trésorerie dans le cadre du budget;



- Baser les engagements de financement au titre du budget du prochain exercice sur le niveau de performance dans la réalisation des objectifs et priorités du DSRP, tel que déterminé sur la base de la matrice conjointe de l'appui budgétaire général (voir annexe 1);
- Organiser, en étroite collaboration avec le Gouvernement, des missions conjointes pour passer en revue et évaluer la mise en œuvre des objectifs du DSRP;
- Mettre sur pied un groupe de partenaires de développement qui se réunira régulièrement pour coordonner les informations et les contributions des partenaires de développement (voir l'annexe 2 pour le mandat général de ce groupe).

### ***Cadre d'évaluation de la performance***

4.4 En se basant sur les domaines et secteurs prioritaires identifiés par le Gouvernement dans le DSRP, le Gouvernement et les partenaires de développement conviendront d'un ensemble d'indicateurs de performance constituant une matrice conjointe GBSPM dont l'appropriation reviendra au Gouvernement. La GBSPM guidera le dialogue sur les politiques entre le Gouvernement et les partenaires de développement et servira de base d'appréciation de la performance du Gouvernement au regard des critères/indicateurs convenus. Elle sera actualisée dans le contexte du rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du DSRP ou plus fréquemment (s'il y a lieu) dans le contexte des revues sectorielles et autres revues.

4.5 Les partenaires de développement de l'extérieur s'emploieront à aligner les accords bilatéraux signés avec le Gouvernement sur la GBSPM, tout en maintenant une certaine flexibilité qui leur permette de privilégier certains aspects (mais pas tous) de la GBSPM. Le Gouvernement et les partenaires de développement peuvent certes maintenir le dialogue sur les progrès, sur la base de la GBSPM, mais chaque partenaire de développement basera ses engagements et ses décaissements au titre de l'appui budgétaire sur sa propre évaluation et appréciation des progrès réalisés par le Gouvernement dans l'acquittement des engagements bilatéraux au titre du DSRP ou sur d'autres facteurs convenus avec le Gouvernement. En cas de désaccord sur le niveau des progrès réalisés par le Gouvernement sur la base de la GBSPM, les signataires engageront des consultations mutuelles pour parvenir à un accord à ce sujet. Si une partie signataire estime que les progrès réalisés par le Gouvernement sont insuffisants dans un domaine donné, et les partenaires de développement signataires ne parviennent pas à un accord sur le niveau de ces progrès, le partenaire concerné a la faculté d'ajuster en conséquence le niveau de son appui budgétaire ou de reformuler son programme convenu avec le Gouvernement. Le partenaire signataire doit tenir les autres partenaires de développement informés des mesures prises à cet égard.

4.6 Dans la définition et le suivi des indicateurs de performance générale et des engagements bilatéraux, les partenaires de développement extérieurs devront recourir, autant que possible, aux systèmes nationaux, en termes de statistiques, de gestion budgétaire, d'arrangements en matière de gestion financière et de passation de marchés, et de suivi et évaluation.

### ***Revue et présentation de rapports***

4.7 Le maintien d'un dialogue régulier entre le Gouvernement et les partenaires de développement en vue de l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du DSRP et de la GBSPM conjointe et le renforcement des systèmes nationaux revêtent une importance cruciale pour la fourniture durable de

l'appui budgétaire. L'évaluation des progrès réalisés peut être entreprise lors d'une réunion des signataires qui se tiendra [périodicité à déterminer] par an ou à la date convenue par les signataires. La réunion d'évaluation pourrait être l'occasion de discuter et de convenir de toute révision proposée de la GBSPM.

4.8 Le Gouvernement préparera des documents d'information pour guider l'évaluation et distribuera ces documents à tous les participants suffisamment à l'avance pour garantir des discussions pertinentes. Les documents en question devront fournir, entre autres :

- Des états indiquant les chiffres du budget et de son exécution, y compris les dépenses prioritaires, telles que définies dans le DSRP, et des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du DSRP et la matrice des politiques y afférente;
- Dans la perspective des revues à mi-parcours et annuelles, des statistiques et autres données pertinentes sur la matrice des politiques du DSRP/ indicateurs de la GBSPM;
- Un rapport sur la mise en œuvre du DSRP, s'il y a lieu, au regard du calendrier convenu; et
- Le rapport d'audit annuel établi par le Bureau national de l'audit, dès que ce rapport devient disponible après la clôture de chaque exercice.

4.9 Les partenaires de développement signataires chercheront à baser leurs évaluations bilatérales de la performance, au titre de leurs accords respectifs, sur les données statistiques et les informations financières que leur fournira le Gouvernement, tel qu'indiqué ci-dessus. Si des indicateurs spéciaux sont fournis à un partenaire de développement signataire donné, le Gouvernement devra également mettre de tels indicateurs à la disposition de tous les partenaires de développement signataires. Le processus d'évaluation sera guidé par les informations recueillies dans le cadre des mécanismes en place pour s'assurer que les partenaires de développement n'établissent pas individuellement des processus d'évaluation parallèles. Le processus d'évaluation doit viser à réduire à un niveau minimal des analyses techniques supplémentaires. Toutefois, si la qualité des données normalement fournies n'est pas satisfaisante, les partenaires de développement et le Gouvernement conviendront d'un calendrier et de la possibilité d'un appui pour le renforcement des capacités nécessaires pour fournir des données de qualité.

4.10 Pour faciliter le processus d'évaluation et de présentation de rapports, les signataires pourraient juger utile de mettre sur pied des groupes de travail sectoriels (et/ou sous-sectoriels). Ces groupes seraient présidés dans chaque cas par le représentant compétent du Gouvernement, conjointement avec un conseiller du partenaire de développement jouant le rôle de chef de file (à déterminer en fonction des avantages comparatifs respectifs des partenaires de développement), pour la coordination des discussions sur les progrès réalisés dans le secteur concerné, l'identification des priorités changeantes et des autres questions à prendre en considération lors des revues normalement programmées et l'établissement des rapports requis.

## **V. Audit**

Dans le cadre du rapport annuel sur l'exécution du budget, le Bureau national de l'audit (NAO), créé par le Gouvernement, fournira un rapport d'audit sur l'utilisation des allocations budgétaires au cours de l'exercice précédent, dès qu'un tel rapport devient disponible. Les partenaires de développement signataires peuvent demander, en étroite liaison avec le NAO, des audits externes supplémentaires pour

permettre une évaluation générale de la conformité avec les règlements régissant la gestion financière. De tels audits devront également couvrir les dispositions visant à aider au renforcement des capacités du Gouvernement en matière d'audit.

## **VI. Évaluation**

Le fonctionnement du présent Cadre de partenariat sera évalué sur une base annuelle par les signataires en vue de l'améliorer, si nécessaire. Cette évaluation peut être entreprise lors de la réunion de revue annuelle des progrès réalisés dans la mise en œuvre du DSRP. Elle devrait être axée, entre autres, sur la qualité des engagements entre le Gouvernement et les partenaires de développement ; le processus de revue et de présentation de rapports ; et l'acquittement des obligations énoncées dans le Cadre de partenariat.

## **VII. Entrée en vigueur et amendements**

Le présent Cadre de partenariat entre en vigueur à la date de sa signature. Des amendements peuvent être apportés au présent Cadre de partenariat par un échange de correspondance selon des modalités acceptées par tous les signataires. Tout désaccord sur les procédures établies dans le présent Cadre de partenariat est aplani par la voie du dialogue et des consultations entre les signataires. Dans certains cas, la possibilité que les signataires conviennent de ne pas parvenir à un accord est reconnue.

## **VIII. Dénonciation**

Les partenaires de développement, à titre individuel, ou le Gouvernement peuvent dénoncer le présent Cadre de partenariat, sous réserve d'adresser par écrit une notification à cet effet aux autres signataires. Dans ce cas, la partie concernée cherchera à fournir autant d'explications que possible dans la notification de la dénonciation.

**Appendice 4**  
**Gambie: Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté**



INTERNATIONAL MONETARY FUND

EXTERNAL  
RELATIONS  
DEPARTMENT

Communiqué de presse N° 08/203  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
8 septembre 2008

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil exécutif du FMI achève la troisième revue de la performance de la Gambie au titre du programme appuyé par la FRPC et approuve un décaissement de 3,1 millions d'USD**

Le Conseil exécutif du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue de la performance de la Gambie, au titre du programme triennal appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'achèvement de cette revue permet le décaissement de 2 millions de DTS (environ 3,1 millions d'USD), ce qui devrait porter le montant total décaissé au titre du programme à 8 millions de DTS (environ 12,4 millions d'USD).

Le Conseil exécutif a également approuvé les dérogations sollicitées par les autorités pour la non-satisfaction des quatre critères de performance structurelle concernant la soumission de deux rapports d'audit spécial, l'opérationnalisation d'un bureau de référence du crédit, et la création d'un registre central des engagements des dépenses budgétaires.

Le programme appuyé par la FRPC en faveur de la Gambie a été approuvé le 21 février 2007 (voir le communiqué de presse N° 07/28) pour un montant de 14 millions de DST (environ 21,7 millions d'USD).

Suite aux discussions du Conseil exécutif, M. Takatoshi Kato, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante:

«Il est recommandé aux autorités gambiennes de maintenir la stabilité macroéconomique dans le contexte d'une croissance robuste et d'une inflation modérée. Le programme économique appuyé par la FRPC a été mis en œuvre avec succès, en dépit de la hausse récente des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers sur le marché mondial.

«À moyen terme, la Gambie fera face au défi de maintenir une croissance forte, tout en réduisant davantage la pauvreté et en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, les autorités se sont engagées à promouvoir la discipline budgétaire, la croissance du secteur privé, et l'investissement dans l'infrastructure, l'éducation et la santé. Il est conseillé aux autorités d'envisager des initiatives permettant d'accroître la concurrence internationale en Gambie, par le biais de mesures visant à améliorer le climat des affaires, telles que l'allègement du fardeau fiscal imposé aux entreprises par l'administration centrale et locale.

«La Gambie a déployé avec succès des efforts soutenus pour augmenter les recettes, en particulier par l'amélioration de l'administration fiscale. Les autorités reconnaissent la nécessité de mettre maintenant l'accent sur l'élargissement de la base fiscale, tout en rendant celle-ci plus dynamique, y compris par la réduction de la portée des exemptions des droits à l'importation. L'accomplissement de progrès plus poussés dans le renforcement de la gestion des finances publiques pourrait également contribuer à garantir le réalisme dans la préparation du budget et la conformité avec les priorités du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

«La position actuelle en matière de politique monétaire apparaît en général appropriée et a permis de contenir jusque-là les pressions inflationnistes. L'appréciation du taux de change a également contribué à limiter l'inflation. Les autorités doivent continuer à répercuter sur les consommateurs la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers sur le marché international, tout en envisageant des mesures soigneusement ciblées pour aider les pauvres.

«En dépit de l'allègement de dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe), et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) à la fin de 2007, la Gambie demeure à haut risque de surendettement, en raison du niveau élevé de l'encours de la dette et de la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs. Les autorités sont en train d'élaborer une stratégie nationale de la dette pour orienter les décisions futures en matière d'emprunt, mais elles se proposent de compter essentiellement sur les dons pour financer le programme de développement», a déclaré M. Kato.

La FRPC est la facilité concessionnelle du FMI pour les pays à faible revenu. Les prêts FRPC ont un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur une période de 10 ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi sur les remboursements au titre du principal.

#### **Déclaration d'une mission du FMI en Gambie**

Communiqué de presse N° 08/279 du 11 novembre 2008

Une mission du Fonds monétaire international (FMI), conduite par M. Tsidi Tsikata, a séjourné en Gambie du 23 octobre au 6 novembre 2008, en vue de procéder à la quatrième revue du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). La mission a rencontré Son Excellence M. le Président Yahya Jammeh ; le Secrétaire d'État aux Finances et aux Affaires économiques, M. Mousa Gibril Bala-Gaye ; le Gouverneur de la Banque centrale de Gambie (CBG), M. Momodou Bamba Saho ; le Président de la Commission nationale de la planification, M. Alieu Ngum ; d'autres hauts responsables du Gouvernement et de la CBG ; et les représentants de la communauté des affaires, de la société civile et les partenaires de développement de Gambie.

À la fin de la visite, la mission a fait la déclaration suivante:

«Jusque-là, le système financier de la Gambie n'a pas été touché directement par la crise financière mondiale. Toutefois, les effets néfastes de la récession en Europe et aux États-Unis d'Amérique pourraient ralentir la croissance du PIB réel, qui passerait d'environ 6 % en 2008 à moins de 5 % en 2009. L'inflation a suivi une tendance à la hausse ces derniers mois, atteignant un taux annuel de 6,3 % en septembre, mais elle devrait demeurer à un chiffre, à mesure que la pression venant de l'étranger s'affaiblit, à la faveur de la baisse des prix des produits de base.

«À la lumière de la performance plus faible que prévue dans le recouvrement des recettes et compte tenu des incertitudes concernant les perspectives de 2009, la mission a conseillé au Gouvernement de limiter ses dépenses. Elle estime que les recettes publiques recouvrées n'atteindront pas le niveau établi dans les prévisions budgétaires, l'écart étant de plus de 400 millions de dalasis (environ 2 % du PIB) en 2008, essentiellement du fait des subventions octroyées pour couvrir les prix des produits pétroliers et du faible niveau des recettes tirées des importations non pétrolières (y compris les réexportations). À la suite de la baisse des cours mondiaux du pétrole, le Gouvernement doit chercher à récupérer une partie des recettes sacrifiées au titre de la répercussion partielle sur les consommateurs de la hausse des prix intervenue sur le marché mondial en début d'année. La mission a conseillé au Gouvernement de restreindre les dépenses discrétionnaires au cours du quatrième trimestre de 2008, afin de limiter l'emprunt intérieur et éviter une augmentation marquée des taux d'intérêt. «La mission a noté qu'une réduction des activités de réexportation pourrait représenter une érosion permanente d'une importante partie de la base d'imposition, et a mis en garde contre les prévisions de recettes très optimistes et un budget trop expansionniste en 2009. Tout en appuyant la réforme de la fonction publique, la mission a également noté qu'une autre augmentation importante de la masse salariale (suite à une augmentation de 40 % en 2008) pourrait constituer une contrainte limitant la marge de manœuvre fournie par l'allègement de dette pour augmenter les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté.

«La mission a fait sien l'engagement de la CBG à maîtriser l'inflation en utilisant tous les instruments mis à sa disposition. Pour accroître l'efficacité des opérations monétaires, la mission a lancé un appel pour une plus grande collaboration entre la CBG et le Département d'État aux Finances et aux Affaires économiques, dans l'établissement des prévisions des recettes et des dépenses publiques. Compte tenu de l'ouverture de deux nouvelles banques cette année, il existe actuellement 11 banques opérationnelles en Gambie, et cinq autres qui attendent leur agrément pour ouvrir. La mission a exprimé sa préoccupation au sujet du fait qu'en raison du nombre croissant de banques, les capacités de supervision de la CBG étaient sollicitées au maximum, avec le risque d'affectation à cette fin de ressources destinées à la couverture d'autres besoins pressants.

«La mission s'est félicitée de la révision en cours de la portée des activités éligibles aux incitations, au titre de la Loi sur la promotion des investissements. Elle a recommandé un examen minutieux des demandes d'incitation à l'investissement, tout en indiquant qu'une fois approuvées, ces incitations devraient être fournies d'une manière prévisible.

«Le Gouvernement a sollicité une aide du FMI pour la révision de la politique fiscale, en particulier dans les domaines de la rationalisation des impôts exigibles au niveau de l'administration centrale et locale, et de l'élargissement de l'assiette fiscale.

«En ce qui concerne le programme appuyé par la FRPC, la mission a trouvé qu'à l'exception de la cible fixée pour le solde budgétaire de base, qui n'a pas été atteinte, la performance globale concernant l'atteinte des cibles à la fin de septembre 2008, était bonne. La mission a fait observer que les modalités et conditions des accords de prêts extérieurs, récemment ratifiés par l'Assemblée nationale, étaient conformes au degré minimum de concessionnalité convenu au titre du programme. La mission a demandé instamment au Gouvernement de respecter la date cible de février 2009 pour achever l'élaboration d'une stratégie nationale de la dette, afin de placer les décisions gouvernementales en matière d'emprunt dans un contexte approprié à moyen terme.

«La mission tient à exprimer sa gratitude aux autorités pour leur hospitalité et pour l'esprit constructif dans lequel se sont tenues les discussions. Le Conseil exécutif du FMI devrait examiner le rapport de la mission en janvier 2009».

**DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU FMI**

**Relations publiques**

Tél.: 202-623-7300

Fax: 202-623-6278

**Relations avec les médias**

Tél.: 202-623-7100

Fax: 202-623-6772

**Gambie**  
**Principaux indicateurs macroéconomiques dans l'hypothèse de base**

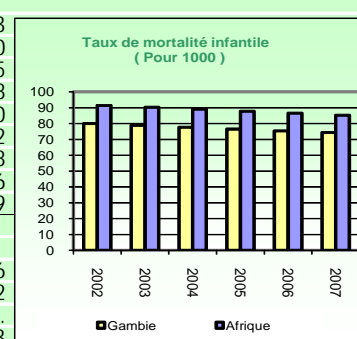
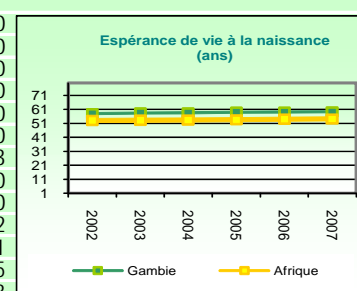
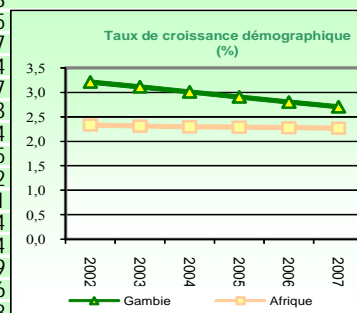
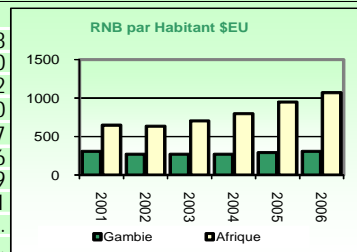
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Croissance du PIB réel	7,0	5,1	6,5	6,3	5,5	6,0	6,0
Inflation (annuelle %)	14,3	5,0	2,1	5,4	6,0	5,5	4,8
Croissance de la masse monétaire (annuelle %)	18,3	13,1	26,2	6,7	12,2	12,1	11,3
Taux de change effectif nominal (% du change)	-11,3	4,2	0,5	7,6	-	-	-
Solde budgétaire (% du PIB, y compris les dons)	-6,2	-9,2	-7,8	0,5	-3,0	-4,0	-3,6
Solde primaire de base (% du PIB)	9,6	8,5	8,6	8,9	5,0	4,3	4,3
Solde du compte courant (% du PIB, y compris les transferts)	-14,7	-20,2	-14,7	-13,7	-16,4	-16,2	-15,9
Solde du compte courant (% du PIB, y compris les transferts)	-6,1	-15,1	-11,5	-12,5	-14,3	-13,1	-12,2
Réserves officielles en devises (mois d'importations)	4,3	4,5	5,5	5,5	5,2	5,1	5,1
Dettes extérieures (% du PIB)	146,5	134,7	133,6	50,0	46,7	48,8	50,4
Dettes intérieures (% du PIB)	32,9	35,5	32,2	28,4	22,6	19,2	15,8

Source: FMI.

# Gambie

## INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Gambie	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )		11	30 307	80 976	54 658
Population totale (millions)	2007	1,7	963,7	5 448,2	1 223,0
Population urbaine (% of Total)	2007	55,7	39,8	43,5	74,2
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2007	151,3	31,8	65,7	23,0
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2006	310	1 071	2 000	36 487
Participation de la Population Active - Total (%)	2005	50,4	42,3	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2005	45,3	41,1	39,7	44,9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	0,496	0,486	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 177 pays)	2005	155	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$1 par Jour (%)	2003-05	57,9	34,3	...	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2007	2,7	2,3	1,4	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2007	2,7	3,5	2,6	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2007	40,8	41,0	30,2	16,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2007	4,3	3,5	5,6	16,4
Taux de dépendance (%)	2007	80,5	80,1	56,0	47,7
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2007	100,3	99,3	103,2	94,3
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2007	23,6	24,2	24,5	31,4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2007	59,4	54,2	65,4	76,5
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2007	60,3	55,3	67,2	80,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2007	34,9	36,1	22,4	11,1
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2007	10,4	13,2	8,3	10,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2007	74,2	85,3	57,3	7,4
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2007	128,1	130,2	80,8	8,9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2007	4,7	4,7	2,8	1,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2005	690,0	723,6	450	8
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2000-06	9,6	29,9	61,0	75,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2003-05	10,2	39,6	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2003-05	112,8	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées d'un personnel de santé qualifié (%)	2006	57,0	50,4	59,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2006	86,0	62,3	80,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)	2004	93,0	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2006	84,2	45,8	50,0	100,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SID	2005	2,4	4,7	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2005	242,4	300,7	275,0	18,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2006	99,0	83,7	85,0	93,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2006	95,0	75,4	78,0	93,2
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2006	20,3	28,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2004	2 178	2 436	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	2005	3,4	2,4	1,8	6,3
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2007	77,0	96,4	91,0	102,3
Primaire - Filles	2007	80,0	92,1	105,0	102,0
Secondaire - Total	2007	45,1	44,5	88,0	99,5
Secondaire - Filles	2007	42,3	41,8	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2007	34,5	47,5	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2007	55,1	33,3	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2007	47,7	25,6	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2007	62,2	40,8	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	2006	2,0	4,5	3,9	5,9
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2005-07	19,5	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2000-07	-1,0	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2000-07	...	10,9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005-07	0,2	1,0	1,9	12,3



Source : Base des données du Département de la Statistique de la BAD;

dernière mise à jour : Juillet 2008

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles;



**Gambie: Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté**

**Indicateurs sélectionnés de *Doing Business* (2008)**

<b>Indicateur</b>	<b>Gambie</b>	<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>OCDE</b>
<b>Création d'une entreprise</b>			
Nombre de procédures	8	10,2	5,8
Durée (jours)	27	47,8	13,4
Coût (% du revenu par habitant)	254,9	111,2	4,9
Capital versé minimum (% revenu par habitant)	0,0	173,4	19,7
<b>Commerce transfrontalier</b>			
Coût à l'exportation (en USD par conteneur)	831	1 878,8	1 069,1
Documents pour importations (nombre)	8	8,8	5,1
Durée des importations (jours)	23	41,1	11,4
Coût à l'importation (en USD par conteneur)	922	2 278,7	1 132,7
<b>Exécution des contrats</b>			
Nombre de procédures	32	39,4	30,8
Durée (jours)	434	659,7	462,7
Coût (% des revendications)	37,9	48,9	18,9
<b>Protection des investisseurs<sup>1</sup></b>			
Indice de diffusion de l'information	2,0	4,6	5,9
Indice de responsabilité des administrateurs	1,0	3,2	5,0
Indice de poursuites par les actionnaires	5,0	5,0	6,6
Indice de protection des investisseurs	2,7	4,3	5,8
<b>Païement des impôts</b>			
Païements (nombre)	50,0	37,8	13,4
Temps (heures)	376,0	311,7	210,5
Impôt sur les bénéficiaires (%)	41,4	21,5	17,5
Cotisations et contributions du personnel (%)	12,8	13,2	24,4
Autres impôts (%)	238,2	32,0	3,4
Taux d'imposition total (% du bénéfice)	292,4	66,7	45,3

Source: Banque mondiale "*Doing Business*", 2008.

<sup>1</sup> La notation varie entre 0 et 10, les valeurs élevées indiquant une diffusion plus large de l'information, une responsabilité accrue des administrateurs, un pouvoir des actionnaires renforcé, ce qui permet de contrôler les transactions et d'assurer une meilleure protection des investisseurs.

**Gambie: Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté**

**Indicateurs de gouvernance (1996-2006)**

	<b>Écoute et obligation de rendre compte</b>	<b>Stabilité politique</b>	<b>Efficacité du Gouvernement</b>	<b>Qualité du cadre réglementaire</b>	<b>État de droit</b>	<b>Lutte contre la corruption</b>
1996	11,5	46,2	40,3	6,8	63,3	65,0
1998	17,8	65,9	29,4	47,3	56,7	36,4
2000	17,8	61,1	37,4	39,5	49,0	42,2
2002	32,2	67,8	25,6	33,2	46,2	38,3
2004	31,3	56,3	37,0	41,0	46,2	32,0
2005	18,3	54,3	28,9	35,1	45,7	29,6
2006	23,6	53,4	26,1	39,5	47,6	30,6

Source: Indicateurs de gouvernance de l'Institut de la Banque mondiale.

**Gambie: Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté**  
**Présentation succincte de l'évaluation par la BAD des politiques et des institutions du pays (EPIP) 2006-2007**

Critères	EPIP 2006	EPIP 2007	Explications
<b>Groupe "A" : Gestion économique</b>			
1. Gestion macroéconomique	3,5	4,0	Amélioration générale dans la gestion macroéconomique, en termes de croissance, de solde budgétaire et d'inflation. La croissance était estimée à 7 %. L'inflation a baissé à la fin de l'année, tombant de 14,3 % en 2006 à 5,4 %. Un accord au titre du programme FRPC a été conclu avec le FMI en décembre 2007.
2. Politique financière	3,0	3,5	La situation financière s'est améliorée, passant d'un déficit de 6,3 % du PIB en 2006 à un excédent de 1,6 % du PIB. Les recettes, en pourcentage du PIB, ont atteint une moyenne d'environ 21 %, soit la moyenne la plus élevée de la région. Depuis 2003, le financement concessionnel extérieur atteint en moyenne 9,7 % du PIB, tandis que l'investissement direct étranger représentait 10 % du PIB en 2006.
3. Politique de gestion de la dette	3,0	3,0	La dette intérieure s'est maintenue à un niveau de 38,8 % du PIB à la fin de 2007, mais il est prévu que les paiements d'intérêts baissent, tombant de 45 % des recettes en 2005 à 30 % en 2007. La VAN de la dette extérieure est estimée à 87 % du PIB. Le pays a atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE en décembre 2007, mais il continue d'être classé parmi les «pays surendettés». Le pays n'a pas d'arriérés vis-à-vis du Groupe de la Banque.
<b>Moyenne pour la gestion économique</b>	<b>3,17</b>	<b>3,50</b>	
<b>Groupe "B" : Politiques de réforme structurelle</b>			
4. Politique commerciale	4,0	4,0	Le pays présente un avantage comparatif, en tant que portail du commerce en Afrique de l'Ouest. Les réexportations représentent 87 % des recettes d'exportation, et 60 % des recettes fiscales émanant du commerce international.
5. Politiques de gestion financière	3,5	3,5	Les contrôles internes ont été renforcés et une unité de renseignements sur les questions financières est en cours de création, en vue de lutter contre le blanchiment d'argent. Le système bancaire fonctionne assez bien, étant donné que toutes les banques commerciales ont atteint le ratio d'adéquation du capital requis. Le ratio des prêts peu productifs varie entre 11 % et 14 % pour les quatre dernières années.
6. Gestion du cadre réglementaire des affaires	3,0	3,0	Selon l'enquête de <i>Doing Business</i> de 2008, la Gambie occupe le 94 <sup>ème</sup> rang sur 175 pays à travers le monde et le 16 <sup>ème</sup> rang sur 46 pays d'Afrique subsaharienne. Elle obtient de bonnes notes au titre des indicateurs relatifs à l'embauche et au licenciement des travailleurs et au commerce transfrontalier, mais ses notes sont faibles au titre des indicateurs relatifs au paiement des impôts et à la protection des investisseurs, ainsi que des indicateurs relatifs à l'obtention des prêts et à la diffusion de l'information sur le crédit. Le taux d'imposition est élevé, même par rapport aux normes régionales. D'une manière générale, le Gouvernement intervient peu dans l'économie, et la réglementation du travail est assez flexible.
<b>Moyenne pour les politiques de réforme structurelle</b>	<b>3,50</b>	<b>3,50</b>	

Groupe "C" Inclusion sociale et équité			
7. Parité hommes-femmes	3,5	3,5	Un Bureau et un Conseil des femmes ont été mis en place. La politique nationale en faveur des femmes (1999-2009) a été élaborée. Les points focaux du genre ont été créés à tous les niveaux des départements d'État, des principales agences de financement et des ONG. Les femmes constituent une grande proportion du personnel enseignant et de santé. Les femmes sont bien représentées dans le secteur de l'agriculture, en particulier dans les domaines de la pêche et de l'horticulture. Le seul problème qui se pose est que les femmes ont un accès limité au crédit et aux terres. Le droit coutumier introduit une discrimination contre les femmes dans l'accès aux terres, et leur situation précaire devient évidente au moment du divorce ou du décès du conjoint, puisqu'elles sont alors expulsées des terres. Les femmes sont suffisamment représentées à la fonction publique et dans une moindre mesure au parlement. En 2006, les femmes occupaient quatre des quatorze postes du cabinet, et le poste de Vice-Président est occupé par une femme.
8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,0	En 2004 et 2005, le Gouvernement, en collaboration avec la Banque mondiale, a effectué des PER multisectorielles générales de l'économie. Jusque-là, les progrès réalisés dans la conduite des PER et leur mise à jour annuelle, ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations, ont été irréguliers. Les données les plus récentes montrent que les dépenses prioritaires au titre du DSRP ont légèrement augmenté au cours des deux dernières années. L'impôt sur le bénéfice est progressif et varie entre 0 et 35 %.
9. Développement des ressources humaines	3,5	3,0	Les ressources humaines compétentes et qualifiées constituent une sérieuse contrainte. La Banque mondiale, la BAD et le DFID conduisent actuellement une étude sur la réforme de la fonction publique. En attendant la mise en place d'un programme de réforme de la fonction publique, le pays a élaboré un cadre de politique de la santé (2007-2020) et une politique nationale d'éducation (2006-2015). La Gambie a accompli des progrès dans l'amélioration de l'accès à l'éducation, atteignant un taux brut de scolarisation de 76 % en 2006, taux qui passe à plus de 90 %, si l'on tient compte des inscriptions madrassa. La parité garçons-filles a été atteinte au niveau du primaire. Dans le second cycle du secondaire, le taux global de scolarisation des filles (GER) a presque doublé, mais l'écart entre les garçons et les filles à ce niveau est encore significatif. Le Gouvernement a élaboré des programmes de recrutement et de fidélisation du personnel qualifié, y compris le paiement d'une indemnité de pénibilité et l'amélioration des conditions de travail pour les enseignants affectés dans les zones rurales. Toutefois, la qualité de l'éducation reste le plus grand défi à relever. Il est également important de tenir compte des limites dans le perfectionnement des compétences et l'éducation des travailleurs, qui sont perçues comme un obstacle à la croissance. Il existe une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, accompagnée d'un cadre national de suivi et d'évaluation. La coordination générale de la lutte contre le VIH/sida nécessite la création d'une institution nationale efficace, bénéficiant de l'appui des dirigeants au plus haut niveau.

10. Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	Avec l'aide des organisations non gouvernementales et des organisations à base communautaire, le Gouvernement a commencé l'exécution de projets d'appui spéciaux dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la formation de revenu, et des moyens d'existence durables en faveur des groupes marginalisés, y compris les jeunes, et de projets liés aux initiatives en faveur des pauvres, axées sur la parité hommes-femmes. Le code du travail impose des restrictions sur le droit d'association et de grève, et les fonctionnaires n'ont pas le droit de grever. Le travail des enfants est un phénomène réel en Gambie et les rapports font état du trafic des femmes et des enfants. En général, le Gouvernement appuie l'initiative de développement des ONG et des communautés locales. L'émergence de Pro-PAG, une ONG participant au plaidoyer, a été un important développement à cet égard.
11. Cadre politique et institutionnel pour un environnement durable	3,0	3,0	Un plan d'action pour la gestion environnementale (GEAP) a été mis en place. Divers groupes de travail techniques et thématiques ont été formés, avec la participation des principales parties prenantes, en vue de faciliter la mise en œuvre du GEAP, sous la direction de l'Agence nationale pour l'environnement (NEA). Toutefois, le secteur de l'environnement fait face à quelques contraintes majeures, telles que le faible niveau des capacités de mise en œuvre ; l'absence d'intégration de l'environnement dans le cadre macroéconomique et l'absence d'une politique gouvernementale décentralisée.
<b>Moyenne pour l'inclusion sociale et l'équité</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	
<b>Moyenne générale de l'EPIP</b>	<b>3,9</b>	<b>3,37</b>	
<b>Groupe "D" Gouvernance</b>			
1. Droits de propriété et gouvernance	3,0	3,0	Le Conseil national pour l'éducation civique a été créé et a organisé plus de 120 ateliers sur les droits civiques et humains à travers le pays. L'objectif de ces ateliers était d'éduquer les personnes au sujet de leurs droits constitutionnels et civiques, et des rôles et responsabilités associés au civisme. Il est envisagé que le DSRP II cherche à renforcer davantage le rôle des acteurs non étatiques, et les autorités des collectivités locales joueront un rôle d'initiateur dans la garantie de la fourniture efficace et efficiente de services aux pauvres. Le système judiciaire est généralement inefficace en matière d'exécution des marchés et de règlement des différends. Le taux de criminalité est bas et la police est efficace pour ce qui est du respect de la loi.
2. Qualité de la gestion budgétaire et financière.	3,0	3,0	L'obligation générale de rendre compte constitue une préoccupation dans le domaine de la gestion financière. Par le passé, le Département d'État aux Finances et aux Affaires économiques a pris du retard dans la préparation des comptes finals du budget, et les analyses ont ainsi tendance à refléter les intentions des budgets des départements plutôt que leurs dépenses réelles. La situation s'est améliorée en 2006 et les dossiers d'audit en instance pour l'exercice 1999-2003 ont été traités. Il y a eu quelques tentatives d'adoption d'un CDMT, mais celui-ci n'a pas encore été mis en place. Un système d'information intégré sur la gestion financière (IFMIS) est devenu opérationnel en 2007, mais sa couverture est limitée et nécessite d'être élargie.
3. Efficacité dans le recouvrement des recettes	3,5	3,5	Les droits et tarifs à l'importation constituent la plus grande partie des recettes fiscales qui à leur tour représentent plus de 80 % des recettes publiques. Selon une étude diagnostique intégrée du commerce (DTIS) conduite en 2007, le taux d'imposition cumulé est très élevé. La performance la Gambie dans de recouvrement des recettes est inférieure

			à la moyenne de celle des pays d'Afrique subsaharienne éligibles aux ressources de la FRPC et de niveau de développement similaire. Les recettes publiques totales (recettes fiscales totales plus dons), en tant que pourcentage du PIB, ont augmenté, passant de 19,7 % du PIB en 2005 à 21,6 % du PIB en 2006. Le fait que les recettes soient inférieures à la moyenne indique que le pays dispose d'un potentiel lui permettant d'augmenter les recettes publiques, en particulier les recettes fiscales émanant de la taxation intérieure des biens et services et les recettes non fiscales. La situation peut s'améliorer, avec la création de l'Autorité des recettes de la Gambie (GRA).
4. Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	Le Gouvernement a élaboré et met en œuvre un programme complet de gouvernance nationale qui est conforme à la constitution. Les succès spécifiques remportés dans la mise en œuvre de ce programme comprennent la création et l'opérationnalisation du Secrétariat national du programme de gouvernance, qui relève du cabinet du Président de la République. Un groupe de travail sur la gouvernance a également été créé et est chargé i) d'élaborer un programme d'action pour la gouvernance, assorti d'un calendrier précis, et d'identifier les capacités requises pour la mise en œuvre progressive du programme de gouvernance ; et ii) de faciliter la collaboration et la coordination interinstitutionnelles.
5. Transparence, responsabilité et corruption	2,5	2,0	En ce qui concerne la responsabilité et la transparence financières, la Commission chargée des comptes publics au Parlement a été renforcée au début de 2003 et a reçu mandat de superviser l'allocation des ressources financières, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du DSRP. Le Gouvernement a également créé un Bureau national de l'audit (NAO), jouissant d'une pleine autonomie, en vue de créer un environnement favorable dans lequel les comptes publics pourront faire l'objet d'un audit et les rapports établis d'une manière transparente. Le NAO a maintenant rattrapé le retard dans l'audit des comptes publics pour la période de 1999-2003 et est en train de travailler sur les comptes de la période de 2004-2005. En partenariat avec la BAD, la Banque mondiale et le DFID, le Gouvernement a préparé une évaluation de la responsabilité financière du pays en 2003, et une revue des dépenses publiques en 2004, qui donneront plus de détails sur les faiblesses et feront des recommandations visant à renforcer le système actuel de gestion des dépenses publiques. Une autre CFAA est prévue pour 2008. Selon <i>Transparency International</i> , la corruption et le manque de transparence se sont quelque peu accentués entre 2006 et 2007. L'indice de perception de la corruption (CPI) a cependant baissé, tombant de 2,6 en 2006 à 2,3 en 2007. En outre, le classement général et régional du pays s'est détérioré, passant des 122 <sup>ème</sup> et 25 <sup>ème</sup> rangs en 2006 aux 143 <sup>ème</sup> et 35 <sup>ème</sup> rangs en 2007, respectivement. En conséquence, un recul d'environ 0,5 point est justifié.
<b>Moyenne générale pour la gestion du secteur public et les structures institutionnelles</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	

**Gambie: Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté**

Matrice conjointe de l'appui budgétaire général au Gouvernement de la Gambie

Domaine général	Critères d'évaluation	2008	2009	2010
Cadre macroéconomique	Maintenir la croissance et la stabilité macroéconomiques (sur la base des revues satisfaisantes du programme appuyé par la FRPC)	+	+	+
Stratégie de réduction de la pauvreté	Évaluation positive de la mise en œuvre du DSRP II	+	+	+
Gestion des finances publiques	Progrès satisfaisants accomplis dans la mise en œuvre d'un programme de réforme de la gestion des finances publiques	+	+	+

Objectifs à moyen terme/ Résultats attendus	Mesures et initiatives à mettre en oeuvre			Indicateurs	2007 base	Repères			Suivi (entité responsable)
	2008 <sup>1</sup>	2009	2010			2008 <sup>2</sup>	2009	2010	
<i>Pilier 1 du DSRP (Stabilité macroéconomique et gestion efficace des ressources publiques)</i>									
Amélioration de l'administration fiscale et douanière	L'Autorité des recettes de la Gambie (GRA) élabore et entérine officiellement un plan stratégique triennal et de nouveaux manuels opérationnels, diffuse ces documents auprès du personnel et organise des ateliers de formation pour la sensibilisation du personnel	Mise en œuvre du plan stratégique, y compris le suivi des cibles de performance, sur la base du plan stratégique triennal	Même mesure que précédemment	<b>Recettes intérieures (à l'exclusion des recettes non fiscales), en tant que % du PIB</b>	19,3	18,9	18,7	18,7	Autorité des recettes de la Gambie (GRA)
				% des gros contribuables fournissant des autoévaluations	62	≥ 62	≥ 62	≥ 70	
	Élaboration et accord sur les cibles de performance du nouveau système d'évaluation du personnel, axé sur les cibles globales fixées par les Finances	Conduite des évaluations du personnel à prendre dûment en compte dans les décisions de promotion et de formation	Conduite des évaluations du personnel à prendre dûment en compte dans les décisions de promotion et de formation						DOSFEA, GRA
Amélioration de la planification budgétaire	Soumission, à l'Assemblée nationale, du budget de l'exercice 2008 qui doit être conforme aux priorités du DSRP	<i>Même mesure que précédemment pour le budget de l'exercice 2009</i>	Même mesure que précédemment pour le budget de l'exercice 2010	<b>Allocations budgétaires pour le DSRP, en tant que % de toutes les dépenses</b>					DOSFEA

Objectifs à moyen terme/ Résultats attendus	Mesures et initiatives à mettre en oeuvre			Indicateurs	2007 base	Repères			Suivi (entité responsable)
	2008 <sup>1</sup>	2009	2010			2008 <sup>2</sup>	2009	2010	
				<p><b>publiques locales (à l'exception des paiements d'intérêts):<sup>3</sup></b></p> <p>Dépenses au titre du DSRP<sup>4</sup></p> <p>Éducation</p> <p>Santé</p> <p>Agriculture</p>	45,4	46,4	≥ 46,4	≥ 46,4	
				<p>Dépenses au titre du DSRP<sup>4</sup></p> <p>Éducation</p> <p>Santé</p> <p>Agriculture</p>	14,0	14,1	≥ 14,1	≥ 14,1	
				<p>Dépenses au titre du DSRP<sup>4</sup></p> <p>Éducation</p> <p>Santé</p> <p>Agriculture</p>	9,9	8,0	≥ 8,0	≥ 8,0	
				<p>Dépenses au titre du DSRP<sup>4</sup></p> <p>Éducation</p> <p>Santé</p> <p>Agriculture</p>	3,6	2,9	≥ 2,9	≥ 2,9	
	Exécution du budget de l'exercice 2008, conformément aux allocations budgétaires de l'exercice 2008, pour ce qui des dépenses au titre du DSRP	Même mesure que précédemment pour le budget de l'exercice 2009	Même mesure que précédemment pour le budget de l'exercice 2010	<p>Allocations budgétaires pour le DSRP, en tant que % de toutes les dépenses publiques locales (à l'exception des paiements d'intérêts):</p> <p>Dépenses au titre du DSRP</p> <p>Éducation</p> <p>Santé</p> <p>Agriculture</p>	42,8	≥ 42,8	≥ 42,8	≥ 42,8	DOSFEA, NPC
				<p>Dépenses au titre du DSRP</p> <p>Éducation</p> <p>Santé</p> <p>Agriculture</p>	13,0	≥ 13,0	≥ 13,0	≥ 13,0	
				<p>Dépenses au titre du DSRP</p> <p>Éducation</p> <p>Santé</p> <p>Agriculture</p>	8,5	≥ 8,5	≥ 8,5	≥ 8,5	
				<p>Dépenses au titre du DSRP</p> <p>Éducation</p> <p>Santé</p> <p>Agriculture</p>	4,0	≥ 4,0	≥ 4,0	≥ 4,0	
Amélioration de la planification budgétaire	Pour deux Départements d'État (Éducation et Santé), soumission des plans annuels de passation de marchés et des cibles de performance sectorielle, au titre des prévisions budgétaires de	Extension de l'initiative antérieure aux domaines de l'agriculture, des travaux et de l'infrastructure	À déterminer	Nombre de départements d'État soumettant les plans annuels de passation de marchés et les cibles de performance	0	0	2	5	Département d'État pour l'Éducation (DOSE), et pour la Santé et le Bien-être social (DOSHSW)



Objectifs à moyen terme/ Résultats attendus	Mesures et initiatives à mettre en oeuvre			Indicateurs	2007 base	Repères			Suivi (entité responsable)
	2008 <sup>1</sup>	2009	2010			2008 <sup>2</sup>	2009	2010	
	l'exercice 2009			sectorielle					
Renforcement du système de gestion des finances publiques	Soumission des comptes publics de l'exercice 2007 au Bureau national de l'audit (NAO)	Même mesure que précédemment pour les comptes publics de l'exercice 2008	Même mesure que précédemment pour les comptes publics de l'exercice 2009	Nombre de mois requis pour la soumission au NAO des comptes publics de l'exercice précédent		9	6	6	DOSFEA (Trésorerie)
	<i>Garantie de financement du coût d'entretien de l'IFMIS, en l'intégrant dans le budget gouvernemental de l'exercice 2009</i>	Préparation et mise en œuvre d'un plan de durabilité de l'IFMIS, y compris la fourniture d'un financement suffisant pour les charges renouvelables	Même mesure que précédemment, y compris la fourniture d'un financement suffisant pour les charges renouvelables	Taux de vacance de poste à la trésorerie	40	< 30	< 20	< 10	DOSFEA (Trésorerie)
Amélioration de l'exécution et du suivi du budget, ainsi que de l'établissement de rapports à ce sujet	Établissement des rapports mensuels sur les dépenses budgétaires et les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté	Même mesure que précédemment  Publication des rapports trimestriels sur les dépenses budgétaires	Même mesure que précédemment pour les deux opérations						DOSFEA (Trésorerie)
Amélioration de la coordination de l'aide	Suivi centralisé des apports d'aide extérieure (établissement de rapports) et intégration des informations dans le budget	Analyse et élaboration des plans pour l'amélioration des arrangements institutionnels au titre de la coordination de l'aide	Mise en œuvre des plans antérieurs						DOSFEA (Unité de la coordination de l'aide)

Objectifs à moyen terme/ Résultats attendus	Mesures et initiatives à mettre en oeuvre			Indicateurs	2007 base	Repères			Suivi (entité responsable)
	2008 <sup>1</sup>	2009	2010			2008 <sup>2</sup>	2009	2010	
Renforcement de l'audit externe	<i>Soumission à l'Assemblée nationale des comptes audités pour les exercices 2000 à 2004</i>	<b>Soumission à l'Assemblée nationale des comptes audités pour les exercices 2005 à 2006</b>  Examen des comptes des exercices 2000 à 2004 par l'Assemblée nationale (Commission des comptes publics) et mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de cet examen	Soumission à l'Assemblée nationale des comptes audités pour les exercices 2007 à 2009  Examen des comptes des exercices 2005 à 2006 par l'Assemblée nationale (Commission des comptes publics) et mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de cet examen	Nombre d'années pour rattraper le retard dans la soumission des comptes audités à l'Assemblée nationale	7	3	2	0	Bureau national de l'audit (NAO)
Renforcement de l'audit externe		Analyse et élaboration des options pour la création de l'audit et du contrôle internes	Mise en œuvre de l'option sélectionnée						DOSFEA (Trésorerie)
Renforcement du système de passation de marchés publics	Élaboration et adoption d'un plan d'action pour la réforme de passation de marchés, sur la base des conclusions du CPIP	Révision de la loi gambienne sur la passation de marchés publics, en vue de distinguer les fonctions de contrôle des fonctions de réglementation	Création d'un organisme qui sera chargé des fonctions de réglementation (organisme distinct de la GPPA)						DOSFEA, Autorité de passation de marchés publics de Gambie (GPPA)
Mise en œuvre de la réforme de la fonction publique	<i>Élaboration et validation officielle d'une stratégie de la réforme de la fonction publique, y compris une stratégie de la réforme de la rémunération</i>	Mise en œuvre de la stratégie de la réforme de la fonction publique, y compris la réforme de la rémunération, et évaluation des progrès accomplis dans la	Même mesure que précédemment	Accroissement du pourcentage nominal total des salaires et de la masse salariale de la fonction publique	0	20	20	28	PMO, DOSFEA

Objectifs à moyen terme/ Résultats attendus	Mesures et initiatives à mettre en oeuvre			Indicateurs	2007 base	Repères			Suivi (entité responsable)
	2008 <sup>1</sup>	2009	2010			2008 <sup>2</sup>	2009	2010	
		mise en œuvre de cette stratégie, axée sur les indicateurs pouvant faire l'objet d'un suivi							
		Conception et démarrage de la mise en œuvre des nouvelles politiques de formation qui privilégient la formation locale	Poursuite de la mise en œuvre des nouvelles politiques gouvernementales de formation et suivi des progrès accomplis dans leur mise en œuvre de	<b>Part du budget gouvernemental de la formation, affectée à la formation locale</b>	9	> 9	≥ 20	≥ 40	PMO
		Révision du système d'évaluation de la performance et du système pilote de l'éducation et de la santé	Extension du système d'évaluation à deux départements supplémentaires	Nombre de départements ayant des systèmes opérationnels d'évaluation de la performance	0	0	2	4	PMO, DOSE, DOSHSW
		Suivi des taux de renouvellement du personnel (départ) pour tous les types de postes (grades, compétences, milieu urbain par rapport au milieu rural)	Suivi des taux de renouvellement du personnel (départ) pour tous les types de postes (grades, compétences, milieu urbain par rapport au milieu rural)						
	<i>Pleine informatisation du système de paie dans l'IFMIS</i>	Intégration de la gestion des ressources humaines et du système de paie dans l'IFMIS, avec des informations sur l'identificateur unique, l'affectation							PMO, DOSFEA (Trésorerie)

Objectifs à moyen terme/ Résultats attendus	Mesures et initiatives à mettre en oeuvre			Indicateurs	2007 base	Repères			Suivi (entité responsable)
	2008 <sup>1</sup>	2009	2010			2008 <sup>2</sup>	2009	2010	
		par grade, toutes les formes de rémunération et la date de prise de service du personnel							
Amélioration de la qualité et du caractère d'actualité des statistiques officielles	<i>Finalisation et publication des résultats du recensement économique et de la comptabilité nationale et/ou du PIB révisés</i>	Publication de la nouvelle comptabilité nationale annuelle et/ou du nouveau PIB annuel	Révision et publication de la nouvelle comptabilité nationale trimestrielle et/ou du nouveau PIB trimestriel	Publication de la comptabilité nationale à jour	Comptabilité nationale non révisée	Nationaux (en retard de deux trimestres)	Trimestriels (en retard de deux trimestres)	Trimestriels (en retard d'un trimestre)	Bureau des statistiques de la Gambie (GBOS)
	Élaboration et accord avec le DOSFEA sur le contrat-programme	Établissement d'un rapport d'étape annuel sur le contrat-programme	Établissement d'un rapport d'étape annuel sur le contrat-programme						GBOS, DOSFEA
<b>Pilier 2 du DSRP (promotion d'une croissance bénéficiant aux pauvres et des emplois dans les secteurs productifs)</b>									
Redynamisation du secteur de l'arachide par la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale sur la réforme de ce secteur  <i>Transfert de responsabilité à l'ASPA pour la gestion du secteur</i>	<i>L'ASPA et le Gouvernement conviennent d'un nouveau cadre d'accord (FOA) pour la gestion du secteur de l'arachide</i>	Examen et approbation par l'ASPA et le Gouvernement d'une gestion et/ou d'un mécanisme de partage, transparent et équitable, du coût de production et du risque lié au prix  Publication du rapport d'activité de l'ASPA et des comptes pour l'exercice 2008-2009	Même mesure que précédemment	Annonces du prix à la production, de la date d'ouverture et des opérateurs, avant le 15 novembre	Non, établie en décembre 2007	D'ici le 15 novembre 2008	D'ici le 15 novembre 2009	D'ici le 15 novembre 2010	DOSFEA, DOSA et DOSTIE  ASPA

Objectifs à moyen terme/ Résultats attendus	Mesures et initiatives à mettre en oeuvre			Indicateurs	2007 base	Repères			Suivi (entité responsable)
	2008 <sup>1</sup>	2009	2010			2008 <sup>2</sup>	2009	2010	
<i>Désengagement de la direction de la Gambia Groundnut Corporation (GGC)</i>	<i>Preuve du lancement de l'audit financier de la GGC, administrée par la sélection d'une société, sur la base de l'évaluation de ses capacités techniques et financières, par le biais d'un processus ouvert et compétitif</i>	Preuve du lancement de l'audit technique de la GGC, administrée par la sélection d'une société, sur la base de l'évaluation de ses capacités techniques et financières, par le biais d'un processus ouvert et compétitif  Validation officielle par le Gouvernement de la stratégie de désengagement de la GGC  Preuve du lancement du processus d'appels d'offres pour le désengagement, administrée par la préparation des dossiers d'appels d'offres, la publication des avis et la présélection des sociétés  Fixation et suivi, par le Gouvernement, des cibles de performance	Désengagement de la GGC, sur la base de l'option de transfert déterminée en 2009	Taux de croissance de la production de l'arachide  Taux de croissance des exportations d'arachide	- 11  - 78	5  20	5  20	5  20	GDA, DOSFEA

Objectifs à moyen terme/ <i>Résultats attendus</i>	Mesures et initiatives à mettre en oeuvre			Indicateurs	2007 base	Repères			Suivi (entité responsable)
	2008 <sup>1</sup>	2009	2010			2008 <sup>2</sup>	2009	2010	
		pour la GGC							
<i>Mise en place d'un système de contrôle de la qualité</i>		Élaboration et démarrage de la mise en œuvre d'un programme général national à moyen terme pour renforcer le contrôle de la qualité (aflotoxine), basé sur une analyse détaillée HACCP ; le programme couvrira: - toutes les composantes clés de la chaîne des valeurs (certification, niveau de la GGC et des autres opérateurs, niveau de l'exploitation agricole); - la gestion, - le budget et le mécanisme de financement	Mise en œuvre du programme de renforcement du contrôle de la qualité						DOSA, NARI, GGC

1. Les conditions préalables dont la satisfaction est exigée par la Banque africaine de développement sont en caractères gras, et celles qui sont exigées par la Banque mondiale en italique.

2. Les repères sont des indicateurs de performance quantitatifs.

3. Par dépenses publiques locales totales (GLF), l'on entend les dépenses de fonctionnement (nettes des paiements d'intérêts), plus les dépenses d'investissement (à l'exclusion des dépenses couvertes par les financements extérieurs), plus le montant net des prêts, plus les paiements au titre des arriérés.

4. Les dépenses au titre du DSRP sont identifiées grâce aux codes budgétaires assignés par le Gouvernement.

**Gambie: Présentation succincte des réformes politiques à l'intention des partenaires participant à l'appui budgétaire**

Situation actuelle/référence	Mesures préalables/pouvant faire l'objet d'un suivi	Partenaire participant à l'appui budgétaire
<b>A. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET ADMINISTRATION DES RECETTES</b>		
<b>A1. Renforcement du recouvrement des recettes et de la mobilisation des ressources</b>		
i) Le plan stratégique de la GRA et les manuels opérationnels ont été finalisés. La GRA est en train de diffuser ces documents auprès de son personnel et de conduire la formation d'imprégnation du personnel	<b>i) <u>Mesure pouvant faire l'objet d'un suivi/à mettre en œuvre:</u> Les recettes fiscales recouvrées en 2008 et 2009 devraient représenter pas moins de 18,7 % du PIB nominal prévu pour ces années.</b>	Banque africaine de développement
	ii) <u>Mesure à mettre en œuvre:</u> La GRA élabore et entérine un plan stratégique triennal et de nouveaux manuels opérationnels, et diffuse ces documents auprès de son personnel et conduit la formation de sensibilisation du personnel	Banque mondiale
<b>A.2 Amélioration de la planification budgétaire</b>		
i) Les budgets annuels ne reflètent pas jusque-là les priorités du DSRP. Les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté sont inférieures aux autres dépenses et notamment aux dépenses liées au paiement d'intérêts au titre de la dette intérieure.	<b>i) <u>Préalable:</u> Le Gouvernement devra avoir présenté un état montrant que les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté, prévues dans le budget de 2009 approuvé par l'Assemblée nationale, représentent pas moins de 46,4 % du montant total des dépenses publiques locales.</b> <b>ii) <u>Mesure à mettre en œuvre:</u> Les allocations budgétaires destinées à l'éducation, à la santé et à l'agriculture pour l'exercice 2009 devraient représenter pas moins de 14,1 %, 8 % et 2,9 %, respectivement.</b>	Banque africaine de développement
	ii) <u>Mesure à mettre en œuvre:</u> Établissement de rapports mensuels au titre des dépenses budgétaires et des dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté.	Banque mondiale
	iii) <u>Mesure à mettre en œuvre:</u> Soumission, par deux départements d'État (Éducation et santé), des plans annuels de passation de marchés et de la liste des cibles de performance sectorielle, en tant que partie intégrante des prévisions budgétaires de l'exercice 2009.	Banque mondiale
ii) Un plan de durabilité de l'IFMIS a été élaboré. Ce plan identifie les charges renouvelables au titre de l'IFMIS, y compris les charges d'entretien.	iv) <u>Préalable:</u> Garantie du financement des charges d'entretien au titre de l'IFMIS, en les intégrant dans le budget de l'exercice 2009.	Banque mondiale
iii) Retards dans l'audit des comptes publics. Les tout derniers comptes audités, examinés par l'Assemblée nationale, couvrent la période de 1992-1999.	vi) <u>Préalable:</u> Soumission à l'Assemblée nationale, avant la fin de 2008, des comptes publics audités pour la période 2000-2004.	Banque mondiale
	vi) <b><u>Mesure à mettre en œuvre:</u> Soumission à l'Assemblée nationale, avant avril 2009, des comptes audités pour les exercices 2005 et 2006</b>	Banque africaine de développement
	vii) <u>Préalable:</u> Soumission à l'Auditeur général, avant 2008, des comptes publics de l'exercice 2007	Banque mondiale
iv) Le Bureau des Statistiques de Gambie (GBOS) a finalisé le rapport de recensement économique et a révisé la comptabilité nationale.	viii) Finalisation et publication du recensement économique et de la comptabilité nationale.	Banque mondiale

<b>B. Mise en œuvre de la réforme de la fonction publique</b>		
<p>i) Une stratégie de réforme a été élaborée. Les autorités sont en train d'affiner cette stratégie, en vue d'intégrer les conclusions de l'étude sur la réforme de la fonction publique.</p> <p>ii) Le système de paie a été informatisé. La paie fournit des informations sur le numéro d'identification unique et toutes les formes de rémunération.</p>	<p><u>Préalable:</u> i) Élaborer et valider officiellement, avant la fin de 2008, une stratégie de réforme de la fonction publique, y compris une stratégie de réforme de la rémunération.</p> <p>ii) Pleine informatisation du système de paie, avant la fin de 2008</p>	Banque mondiale
	<b>ii) Le Gouvernement devra avoir présenté à la BAD un état montrant qu'une proportion de 20 % du budget alloué à la formation au titre de l'exercice 2009 est affectée expressément à la formation locale.</b>	<b>Banque africaine de développement</b>
<b>C. Redynamiser le secteur de l'arachide</b>		
<p>i) Un nouveau cadre d'accord (FOA) a été élaboré. Le Gouvernement et l'Association pour les services et la production agricoles sont en train d'examiner les documents avant leur signature.</p>	<p>i) <u>Préalable:</u> L'ASPA et le Gouvernement sont convenus d'un nouveau FOA pour la gestion du secteur de l'arachide.</p>	Banque mondiale
<p>ii) Les processus de publication des avis, de présélection et d'évaluation des capacités techniques pour le marché relatif à l'audit financier ont été achevés. Seule l'évaluation des capacités financières reste à parachever.</p>	<p>ii) <u>Préalable:</u> Preuve du lancement de l'audit financier de la <i>Gambia Groundnut Corporation</i> (GGC), administrée par la sélection d'un cabinet, sur la base de l'évaluation de ses capacités techniques et financières, par le biais d'un processus ouvert et compétitif.</p>	Banque mondiale



**Gambie: Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté**  
**Opérations en cours du Groupe de la Banque**

Secteur/projet	Date d'approbation	Date d'achèvement	Sources de financement	Approbations, en millions d'UC	Décaissements, en millions d'UC	%
<b>Agriculture</b>						
1. Gestion participative intégrée des bassins versants	09/06/04	31/12/11	Prêt FSN	4,95	2,50	50,5
2. Développement de la pêche artisanale	17/05/00	30/06/09	Prêt FSN	2,90	1,68	58,0
3. Vulgarisation du NERICA (projet multinational)	26/09/03	31/12/10	Prêt FAD	1,56	0,78	51,0
4. Projet d'irrigation rizicole gérée par les agriculteurs	26/04/05	30/04/11	Prêt FAD	5,00	2,23	46,4
			Don FAD	0,50	0,25	50,0
5. Mauvaises herbes aquatiques (projet multinational)	22/09/04	31/12/11	Prêt FAD	0,31	0,09	29,7
<b>Total, agriculture</b>				<b>15,22</b>	<b>7,53</b>	<b>49,5</b>
<b>Secteur social</b>						
6. Éducation de base III	11/09/02	30/06/08	Prêt FAD	10,00	8,54	85,4
7. Projet de développement des services de santé	10/12/97	31/12/08	Prêt FAD	7,00	6,46	92,3
8. Projet de perfectionnement des compétences communautaires	16/02/00	31/12/08	Prêt FAD	4,44	3,94	88,7
			Don FAD	1,45	1,27	87,6
9. Projet de promotion de l'esprit d'entreprise et de développement de la microfinance	15/11/06	31/12/12	Don FAD	8,00	0,67	8,4
<b>Total, secteur social</b>				<b>30,89</b>	<b>20,88</b>	<b>67,6</b>
<b>Multisecteur</b>						
10. Projet d'appui institutionnel pour la gouvernance économique et financière	21/11/07	31/12/2010	Don FAD	1,4	0,23	16,4
<b>Total, multisecteur</b>				<b>1,4</b>	<b>0,23</b>	<b>16,4</b>
<b>Total, portefeuille en cours</b>				<b>47,51</b>	<b>28,64</b>	<b>60,3</b>

Secteur	Montant net approuvé (en millions d'UC)	Part (%)
Agriculture	15,22	32
Secteur social	30,89	65
Multisecteur	1 400	03
<b>Total</b>	<b>47,51</b>	<b>100 %</b>

**Dépenses publiques contribuant à la réduction de la pauvreté**  
**Dépenses financées localement au titre du DSRP<sup>1</sup>** (en milliers de dalasis)

	2004	2005	2006 <sup>2</sup>	2007	2008
	Réalizations			Budget	Budget
A. Dépenses renouvelables (à l'exclusion des paiements d'intérêts, mais y compris le montant net des prêts)	406 555	1 213 127	1 577 869	1 821 580	S.O.
B. Paiement des arriérés	28 784	20 931	284 766	420 494	S.O.
C. Dépenses d'investissement, y compris les fonds PPTE	55 555	121 328	77 042	150 273	S.O.
<b>D. Total des dépenses financées localement</b>	<b>490 894</b>	<b>1 346 386</b>	<b>1 939 677</b>	<b>2 392 348</b>	<b>3 191 599</b>
<b>dont DSRP</b>	<b>252 753</b>	<b>613 568</b>	<b>696 969</b>	<b>1 097 527</b>	<b>1 480 352</b>
<b>Non DSRP</b>	<b>238 141</b>	<b>732 818</b>	<b>732 818</b>	<b>1 294 821</b>	<b>1 704 301</b>
Total des dépenses/dépenses financées localement au titre du DSRP, en %	51,5	45,6	35,9	45,4	46,4
1. Agriculture et ressources naturelles	6,0	5,6	4,5	4,9	4,4
2. Recherche-développement	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4
3. Décentralisation et collectivités publiques locales	0,8	0,6	0,4	0,9	0,7
4. Gouvernance et réforme de la fonction publique	10,8	7,8	5,2	4,1	3,7
5. Éducation	8,0	16,3	12,6	11,1	11,7
6. Santé	10,5	7,1	5,4	6,4	5,2
7. Nutrition, population et VIH/sida	0,02	0,1	0,1	0,2	0,1
8. Programme d'infrastructure (routes rurales)	4,3	2,4	1,5	4,2	3,2
9. Fonds sociaux pour la réduction de la pauvreté	0,2	0,5	0,4	0,6	0,5
10. Mise en œuvre et suivi du SPA II	10,0	4,4	5,1	10,9	15,1
11. Appui aux questions transversales	0,3	0,1	0,2	2,0	1,5

Source: Gouvernement de la Gambie – Département d'État aux Finances et aux Affaires économiques.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Dépenses au titre du DSRP, en tant que ratio des dépenses publiques</b>	<b>51,5</b>	<b>45,6</b>	<b>35,9</b>	<b>45,4</b>	<b>46,4</b>	<b>46,4</b>
1. Éducation	8,0	16,3	12,6	14,0	14,1	14,1
2. Santé	10,5	7,1	5,4	9,9	8,0	8,0
3. Agriculture et ressources naturelles	6,6	6,2	4,9	3,6	2,9	2,9

<sup>1</sup> Par dépenses publiques locales totales, l'on entend les dépenses de fonctionnement (à l'exclusion des paiements d'intérêts), plus les dépenses d'investissement (à l'exclusion des dépenses couvertes par des financements extérieurs), plus le montant net des prêts, plus les paiements au titre des arriérés.

<sup>2</sup> Les chiffres du budget

**Besoins et arrangements en matière de financement pour l'exercice 2009**  
(en millions de dalasis)

	<b>Recettes publiques</b>	
<b>A.</b>	<b>Recettes internes</b>	<b>5 062</b>
	Recettes fiscales	3 769
	Recettes non fiscales	1 293
<b>B.</b>	<b>Dépenses publiques et montant net des prêts</b>	<b>5 918</b>
	Dépenses de fonctionnement	3 118
	Dépenses d'investissement	2 720
	Provisions pour aléas	80
<b>C.</b>	<b>Déficit budgétaire global</b>	<b>(-856)</b>
<b>D.</b>	<b>Financement du déficit</b>	
	Financements extérieurs	1 002
	Financements intérieurs	(-146)

Source: Autorités gambiennes et FMI.